



PROJET RÉGIONAL

FLEUVE

Front local environnemental pour une union verte
Local environmental coalition for a green union



RAPPORT FINAL

Rencontre régionale des collectivités locales sur la Gestion Durable des Terres dans les territoires

Les 24, 25 et 26 mai 2016

A Niamey

Auteurs : Anna Vimal du Monteil, Manon Albagnac
Sous la coordination de: Adeline Derkimba



Sommaire

Déroulement de la rencontre.....	5
Cérémonie d'ouverture de l'atelier.....	6
Présentations introductives	7
Synthèse de l'analyse des besoins en formation	11
Travail en groupes pays.....	15
Table-ronde sur la Grande Muraille Verte	20
Travail par axes transversaux	25
Restitution des groupes transversaux et discussion	43
Cérémonie de clôture de l'atelier.....	45
ANNEXES.....	46

Remerciements

Au titre de la coordination de la composante régionale du projet Fleuve, et au nom des réseaux ReSaD, RADD0 et Drynet, nous sommes particulièrement satisfaits des 3 jours de rencontre à Niamey. Les différents représentants des pays ont pu présenter leurs expériences, les partager avec les autres pays de la sous région engagés dans le projet, et ces illustrations nous ont permis d'avancer sur la production du contenu du futur module de formation.

Aussi nous tenons à remercier l'ensemble des contributeurs à cet atelier :

- Mme la Ministre déléguée à la Décentralisation du Niger
- M le directeur de cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du Niger
- Mme la déléguée de l'Union Européenne
- Messieurs les représentants de l'Initiative GMV au Niger et au Burkina Faso
- Mme la représentante de l'UNCCD au Niger
- Messieurs les représentants des collectivités territoriales et des OSC dans les 5 pays

Nous remercions aussi les partenaires financiers qui ont permis la réalisation de cet atelier : l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, le Programme d'Action Communautaire (PAC 3) et le Programme de Gestion des Risques et des Catastrophes (PGRC). De même, nous saluons la qualité du partenariat que nous avons avec le Mécanisme Mondial (de l'UNCCD) qui nous a permis de lancer ce chantier d'élaboration du module de form'action pour les collectivités locales.

Nous remercions également le CIEDEL pour l'accompagnement apporté au projet au titre de leur compétence en ingénierie de formation, et l'équipe de rapportage qui a permis l'écriture de ce rapport complet.

Et enfin, au nom du CARI, des réseaux et de tous les participants, nous remercions sincèrement l'équipe du CNCOD, représentant du ReSaD au Niger, qui a pu assurer l'organisation de cet atelier de manière très concrète et qui n'a pas ménagé sa peine. C'est vraiment grâce à eux que nous avons pu nous concentrer sur les travaux dans de bonnes conditions de travail sans avoir à se préoccuper des questions logistiques et nous vous en remercions sincèrement.

La Gestion Durable des Terres est un enjeu majeur pour l'Afrique Sahélienne pour lutter contre la paupérisation et l'abandon des territoires ruraux par leurs habitants. Face à ce défi, l'implication des autorités locales est essentielle pour rechercher et mettre en œuvre des solutions qui soient à la fois adaptées aux situations et aux besoins de leurs territoires, et acceptées par tous les acteurs concernés par leur mise en œuvre. Pour réussir cela, il apparaît nécessaire de renforcer leurs compétences à travailler avec les autres acteurs, à mobiliser des financements innovants et à porter elles-mêmes des projets pour leurs territoires. C'est pourquoi le CARI et ses partenaires du ReSaD, du RADDO et de Drynet, se sont lancés dans l'élaboration d'un module de form'action sur la gestion durable des terres (GDT), pour les collectivités locales du Mali, du Tchad, du Burkina Faso, du Sénégal et du Niger. Ce module s'inscrit dans la composante régionale du projet FLEUVE (Front local environnemental pour une union verte). Par sa dynamique de réseau, la composante régionale du projet FLEUVE souhaite contribuer aux grandes initiatives régionales de lutte contre la désertification : Initiative Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel (IGMVSS) et Programme Régional de Gestion Durable des Terres (PRGDT).

Dans le souci de mutualiser les expériences utiles et de renforcer les capacités des acteurs amenés à travailler ensemble dans une mobilisation sous-régionale autour de la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), les collectifs membres ont choisi l'échange et la capitalisation comme principes d'action de la composante régionale du projet FLEUVE. Ces principes sont mis en œuvre à travers un processus de travail basé sur :

- L'élaboration d'un module de form'action pour les collectivités locales sur la gestion durable des terres (GDT) à partir du recueil et de l'analyse collective des expériences, pratiques et actions déjà mises en œuvre par les ONG et les collectivités locales (e-forum, atelier d'échange d'expérience, enquêtes);
- L'expérimentation du module et le retour sur expérience pour garantir son adaptation aux différents contextes territoriaux sahéliens.

Ainsi, la **Rencontre régionale des collectivités locales sur la Gestion Durable des Terres dans les territoires** s'inscrit elle dans un processus plus large de production d'outils et de connaissances pour l'élaboration de ce module de form'action.

Déroulement de la rencontre

Du 24 au 26 mai 2016, des collectivités locales, organisations de la société civile et institutions impliquées dans le projet Fleuve se sont réunies à Niamey, pour se concerter et échanger autour de leurs expériences et pratiques. Ce sont au total 55 participants venant du Niger, du Mali, du Tchad, du Burkina Faso et du Sénégal qui ont pris part à ces trois jours de travaux. Au cours de l'atelier, les participants ont pu dialoguer avec des personnes de haut rang sollicitées pour apporter leur expertise et porter la parole de leurs gouvernements. Ainsi, Mme Hadiza Saley Sandi, Ministre déléguée à la décentralisation a ouvert la rencontre aux côtés de M Mohamed Ali, directeur de cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

La rencontre contribuant à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), les représentants de cette initiative au Niger et au Burkina Faso ont pris part aux travaux. M. Adama Doulkom, coordinateur de l'IGMVSS au Burkina Faso, M. Maisharou Abdou, coordinateur de l'Agence Nationale GMV au Niger ainsi que M. Hamissou Garba, point focal GDT au Niger, ont notamment été sollicités lors d'une table ronde sur l'Initiative et son opérationnalisation au niveau local.

Afin de produire les contenus du module de formation, les participants ont été mis à contribution lors de plusieurs séances d'échanges et de production collective. Dans un premier temps, répartis en groupes par pays, ils ont pu consolider l'analyse de projets innovants choisis comme études de cas dans les pays, et des besoins en renforcement des capacités identifiés. Dans un second temps, collectivités locales et ONG ont été amenées à partager leurs expériences et leurs pratiques sur quatre thèmes transversaux :

- Planifier en intégrant la GDT : construire une stratégie et monter un projet de territoire
- Financer les projets de GDT : innover et sécuriser
- Travailler avec d'autres acteurs : gouvernance et collaboration dans l'action
- Sensibiliser et diffuser de l'information : support innovants de communication

Les résultats de ces travaux de groupe constitueront le cœur du module de formation. Des temps de restitution, ont enfin permis à l'ensemble des participants d'intervenir sur chaque thème abordé. Enfin, à l'issue de l'atelier, la cérémonie de clôture a accueilli l'intervention de Mme Béatrice Bussi, intervenant pour le compte de la Délégation de l'Union Européenne au Niger.

Cérémonie d'ouverture de l'atelier

- M. le coordinateur du CNCOD
- Mme la coordinatrice de la composante régionale du projet FLEUVE
- M. le Directeur de cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
- Mme la Ministre déléguée en charge de la décentralisation

Dans son allocution, le coordinateur du CNCOD a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants venus du Niger, du Tchad, du Burkina Faso, du Sénégal et du Mali. Ces cinq pays sahéliens sont touchés depuis plusieurs décennies par des déficits hydriques chroniques, entraînant la dégradation et la diminution des ressources naturelles. Ces phénomènes pèsent sur la sécurité alimentaire des populations avec pour conséquences des mouvements de migration.

M. Ahmadou Gambo souligne qu'aucun pays ne peut réagir seul face à ces problématiques. C'est pour cela que les réseaux, opérant dans les 5 pays du projet FLEUVE, se sont positionnés pour mutualiser leurs compétences et apporter leur soutien aux États, reconnaissant que l'implication des autorités est indispensable à la mise en œuvre de tout projet de gestion des territoires.

Après avoir réitéré les remerciements aux partenaires financiers ayant permis la réalisation de cet atelier (Union Européenne, Agence Française de Développement, Programme d'Action Communautaire (PAC 3), Programme de Gestion des Risques et Catastrophes), la coordinatrice de la composante régionale du projet FLEUVE a ensuite pris la parole au nom des réseaux ReSaD, Drynet et RADD0, pour remercier participants et partenaires de l'atelier, et leur souhaiter de produire ensemble des résultats qui permettront un renforcement des capacités des collectivités locales pour répondre aux enjeux du Sahel.

La poursuite de cette cérémonie a ensuite revêtu un caractère officiel avec les discours du directeur de cabinet du Ministre de l'environnement et du développement durable et de la Ministre déléguée à la décentralisation.

Le directeur de cabinet, s'exprimant au nom de son ministre, a rappelé qu'au Niger la gestion de l'environnement fait désormais partie des compétences transférées aux collectivités locales. Les efforts du projet FLEUVE s'intègrent dans l'Initiative pour la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel, qui s'attaque à la problématique de dégradation des terres : cruciale au Niger. Le module de formation qui sera produit arrive à point nommé pour soutenir le Niger dans l'atteinte des objectifs d'adaptation au changement climatique, pris lors de l'accord de Paris. Le directeur de cabinet a conclu en souhaitant aux participants une bonne réussite dans leurs travaux.

La Ministre de la décentralisation a présenté ses remerciements, au nom de son gouvernement, du choix porté sur le Niger pour l'organisation de cette rencontre. S'adressant aux participants elle a souhaité inciter les collectivités locales à s'impliquer activement dans la réussite des projets de gestion durable de leurs territoires. Au cours des trois jours de rencontre, ils devront échanger pour trouver des solutions au sein de leurs propres expériences. Rappelant que les collectivités locales sont la porte d'entrée de toute action de développement, elle remercie les partenaires de la société civile et les bailleurs pour leurs engagements dans le renforcement des capacités des collectivités locales. Elle a officiellement lancé le début des travaux de l'atelier régional.

Présentations introductives

La première matinée de la rencontre s'est poursuivie avec un tour de table de la cinquantaine de participants, leur permettant de prendre la mesure du panel qu'ils constituent : élus, techniciens communaux et représentants de la société civile de 5 pays, tous investis à différentes échelles dans des questions de gestion durable des terres.

Des présentations introductives ont ensuite été déroulées pour poser un contexte à l'atelier et fixer les objectifs de ces trois jours.

- **LE PROJET FLEUVE**

Mme Adeline Derkimba, la coordinatrice de la composante régionale du projet FLEUVE, a détaillé la genèse de ce projet, ainsi que ses objectifs et la méthodologie adoptée.

Le projet FLEUVE est né de discussions formelles engagées en 2013 par les réseaux de la société civile, l'Union Européenne et le Mécanisme Mondial. Il était initialement prévu pour toucher 10 pays mais a finalement été recentré sur 5 pays du Sahel.

Le projet a été finalisé en 2015 avec deux composantes complémentaires :

- Une composante pays de montage et mise en œuvre de microprojets d'investissement (MPI) dans les zones de la Grande Muraille Verte.
- Une composante régionale d'élaboration d'un module de form'action à destination des collectivités locales.

C'est dans ce deuxième volet, coordonné par le CARI, et mené en partenariat avec les réseaux ReSaD, RADDO et Drynet, que s'inscrit la rencontre des collectivités locales de Niamey.

La méthodologie adoptée pour élaborer le module de form'action repose sur trois principes :

- Les collectivités locales sont les gestionnaires des territoires : il y a donc une nécessité de renforcer leurs capacités à monter et mettre en œuvre des projets de gestion durable des terres.
- Les réseaux de la société civile travaillent déjà avec les collectivités locales : le projet s'appuie donc sur des relations existantes.
- L'élaboration d'un module de form'action demande des compétences spécifiques ce qui nécessite de faire appel à un prestataire en ingénierie de formation : le CIEDEL (Centre International d'Etudes pour le Développement Local).

Pour monter ce module de form'action, une première phase de collectes de données sur les expériences et besoins a été menée sous forme d'enquêtes auprès des collectivités locales, dans les 5 pays. Un e-forum et une seconde phase d'enquête auprès des ONG ont complété ces données en faisant appel à l'expertise des partenaires d'accompagnement des collectivités locales. La rencontre régionale de Niamey permet ainsi de synthétiser et d'analyser ces données, puis de produire les premiers contenus du module. Suite à cet atelier, l'élaboration des contenus et des supports de formation se poursuivra au travers d'un deuxième e-forum et d'un deuxième atelier régional. Une fois le module produit, il sera testé dans les 5 pays et ajusté en fonction des retours formulés par les bénéficiaires.

La coordinatrice de la composante régionale du projet FLEUVE a donc terminé sa présentation en insistant sur l'objectif de la rencontre de produire les premiers contenus du module de manière collective. Les participants seront amenés durant les trois jours à valider les études de cas identifiées dans chacun des pays et à finaliser l'analyse des besoins en renforcement des capacités. Ils devront ensuite échanger sur la base de leurs propres expériences autour de 4 thèmes transversaux : planification territoriale, gouvernance multi-acteurs, mobilisation et sécurisation de financements, sensibilisation et diffusion d'informations.

- **LE CONTEXTE SAHELIEU : DESERTIFICATION ET DECENTRALISATION**

Pour poursuivre la séance introductive, c'est Mme Anna Vimal du Monteil, en stage de fin d'études au CARI, qui a déroulé une présentation de la désertification dans le contexte sahélien, auquel le projet FLEUVE cherche à répondre, et des processus de décentralisation propres à chacun des cinq pays.

Les éléments qu'elle a présentés s'appuient sur un travail bibliographique et de traitement des enquêtes, mené depuis février 2016.

Les causes et conséquences du phénomène de désertification

Le phénomène de désertification est défini dans la convention de Nations Unies pour la lutte contre la désertification comme suit : « ce phénomène désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Conséquence de la désertification, le processus de dégradation des terres est marqué par une perte de fertilité des terres de culture (dues à une diminution des jachères, l'érosion éolienne et hydrique) et la diminution des pâturages naturels (concentration des cheptels autour des points d'eau, surpâturage, réduction de la durée de la transhumance, concurrence croissante entre agriculture et élevage).

La présentation se poursuit en expliquant que la désertification est liée d'une part à la demande alimentaire qui augmente de manière régulière (accroissement de la population et urbanisation) et se traduit par une pression agricole sur les ressources ainsi que des pratiques ne respectant pas toujours les règles d'accès aux ressources. Elle est d'autre part, liée à une pluviosité faible et très variable mettant en péril les ressources des écosystèmes vulnérables. Les causes climatiques ont ainsi un rôle de renforcement des causes anthropiques.

En plus de ces facteurs anthropiques et naturels qui pèsent sur les ressources naturelles, des facteurs politiques viennent aggraver la pression. En effet, tous les décideurs ne tiennent pas compte de la fragilité des écosystèmes et des risques de désertification. Le soutien des politiques publiques aux monocultures et aux cultures de rente intensives, ou à une agriculture exclusivement sédentaire sans tenir compte de la pertinence des mobilités, peut aussi nuire à l'environnement.

L'agriculture au cœur des enjeux de la désertification

La région du Sahel est l'une des plus vulnérables du monde, l'agriculture y est un des secteurs les plus importants de l'activité économique et également le moyen de subsistance principal pour la majeure partie de la population. Elle peut être un facteur aggravant de la dégradation des terres mais aussi une solution de restauration des terres, selon le modèle agricole sur lequel elle s'appuie.

La FAO définit quatre types de dégradation des sols :

- L'érosion hydrique,
- L'érosion éolienne,
- La dégradation chimique qui se manifeste par la perte de nutriments, la salinisation, la pollution ou l'acidification des sols,
- La dégradation physique liée à la compaction des sols, l'engorgement des zones irriguées ou l'ensablement.

Dans l'ensemble des pays touchés par la désertification, ces quatre types de dégradation se retrouvent. Cependant, les enquêtes ont permis de montrer quelques spécificités :

Le Mali connaît une forte pression sur ses ressources forestières, notamment au Nord du pays, en raison de coupes abusives. Ce phénomène est accentué par l'instabilité politique. Au Sénégal, plusieurs communes sont touchées par des problématiques de sur pâturage en raison de l'importance du nombre d'éleveurs et de leurs cheptels. Les communes interrogées au Niger ont fait remonter des problèmes de fertilité des sols. Au Tchad ce sont les systèmes oasiens qui sont menacés de dégradation. Enfin, au Burkina Faso, les cultures sont souvent installées sur des voiles sableux, sols très sensibles à l'érosion éolienne.

Face à ces constats, les projets de lutte contre la dégradation des terres sont essentiels pour limiter l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement. L'échelle des territoires, quand on s'intéresse à la GDT, est donc essentielle à considérer dans le montage de projets. Les collectivités, gestionnaires de ces territoires du fait de la décentralisation dans les différents pays, sont donc au cœur de ces enjeux. Mais pour mieux appréhender leur rôle et place, il est indispensable de s'intéresser à la déclinaison des processus de décentralisation dans les différents pays.

La décentralisation, un processus récent dans les pays sahéliens

Dans les pays touchés par le projet FLEUVE, des réformes de décentralisation ont été mise en place, conduisant à un transfert de compétences des Etats vers les collectivités territoriales. Celles-ci ont acquis, entre autres, une autorité en matière de gestion de leurs territoires et donc de gestion des ressources naturelles.

Des outils et dispositifs d'appui à la décentralisation sont progressivement mis en place, témoignant de la volonté effective des états de faire aboutir ces processus. A titre d'exemple, le Mali s'est doté d'un programme national d'appui aux collectivités locales (PNACT) et de structures de mise en œuvre de ce programme. Au Burkina Faso, la commission nationale de la décentralisation (CND) pilote la politique du gouvernement.

Malgré ces efforts affichés, les processus de décentralisation doivent encore être renforcés et accompagnés. En effet, le transfert de compétences n'est pas toujours accompagné de transfert de moyens financiers et humains. Malgré l'abondance de textes législatifs et réglementaires, notamment en matière de protection de l'environnement, les élus sont peu accompagnés pour leurs mises en œuvre. Enfin la gestion de ressources naturelles est souvent dépendante des droits coutumier, et la chefferie traditionnelle fait autorité sur ces questions. Certains pays sont donc marqués par la difficulté de concilier droits coutumiers et législation.

Les collectivités locales : portes d'entrée des projets de gestion durable des terres

Ces quelques éléments de contexte font bien ressortir l'enjeu majeur du renforcement des collectivités locales, en particulier sur la gestion des ressources naturelles et la gestion durable des terres. Pour affiner ces éléments, une analyse des projets déjà portés par ces collectivités s'est révélé pertinente. Ces projets répondent en effet à une multiplicité d'enjeux : sécurisation foncière, organisation du monde paysan (cohabitation agriculteurs et éleveurs), gestion de la ressource en eau, amélioration des techniques. Des éléments décisifs de réussite de ces projets sont à souligner : la participation des populations locales, la capitalisation et l'échange d'expériences, la gestion intercommunale des espaces. Il s'agit en fait d'atteindre une bonne synergie entre les acteurs (collectivités, bénéficiaires, organismes d'appui et d'exécution) pour garantir l'efficacité et la pérennité des projets.

L'analyse de ces projets a aussi fait ressortir les différents niveaux d'imbrication des projets de gestion durable des terres :

- Actions : activités poursuivant un objectif unique et précis
- Projets opérationnels : qui regroupent plusieurs actions
- Projets de territoires (stratégies de développement des territoires) : tournés vers le développement à long terme d'une zone délimitée, par la mise en œuvre de plusieurs projets opérationnels.

Ce sont sur ces stratégies de développement de territoire que les collectivités locales se positionnent comme autorité compétente. Elles s'assurent que les projets opérationnels déroulés sur leurs territoires s'intègrent bien dans ces stratégies. Et c'est à ce titre qu'il est essentiel de les accompagner et de s'assurer de leur capacités en la matière.

Synthèse de l'analyse des besoins en formation

La première matinée de la rencontre s'est achevée par une synthèse des besoins en formation identifiés. Cette présentation a été déroulée par Mme Ana-Maria Oliveira, du CIEDEL, qui accompagne la composante régionale du projet FLEUVE avec son expertise en ingénierie de formation. Elle rappelle que le module de formation sera construit de manière collaborative sur la base de temps d'échanges entre les acteurs des projets que sont les collectivités locales et leurs partenaires d'appui technique de la société civile, et qu'il s'appuie sur des exemples concrets de projets innovants en matière de gestion durable des terres.

Problèmes rencontrés et besoins identifiés

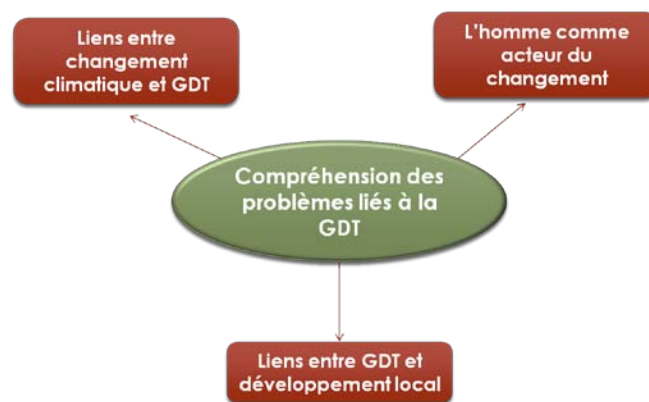
Au cours des phases d'enquêtes et lors de l'e-forum, collectivités, ONG et experts ont été interrogés sur les problèmes rencontrés sur le terrain lors du montage et de la mise en œuvre de projets de gestion durable de terres ainsi que sur les besoins en renforcement des capacités des collectivités. Ci-dessous un extrait des besoins organisés en 5 axes.

Problèmes	Besoins de formation
Maîtrise des enjeux liés aux changements climatiques, désertification et dégradation des terres	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les liens entre changement climatique et gestion durable des terres - Replacer les activités humaines dans l'évolution de cette situation - Définir les échelles des problèmes à traiter <ul style="list-style-type: none"> o Approche globale des questions o Dépassement des limites administratives des communes o Actions à mener sur le long terme - Connaître des exemples d'initiatives en cours
Qualification des collectivités locales pour une prise en compte de la GDT dans la planification territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la GDT dans la planification locale - Elaborer des démarches de planification participative impliquant un large nombre d'acteurs - Prendre en compte la sécurisation foncière - Articuler la stratégie de GDT des collectivités locales avec les autorités coutumières et les institutions chargées du respect des lois - Intégrer le suivi permettant aux collectivités locales de mieux suivre les résultats et effets de leurs actions dans le temps
La gouvernance multi-acteurs (gouvernance et collaboration dans l'action)	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le processus de décentralisation - Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale - Renforcer les relations de partenariat des collectivités locales - Elaborer et animer des dispositifs de gouvernance propres à chaque cas
Le financement des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux outiller les communes sur les questions de finances locales et de partenariats de financements pour améliorer leur autonomisation - Valoriser les initiatives locales déjà existantes et les appuyer par le biais du financement de projets - Améliorer la redevabilité
La sensibilisation et la participation des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les stratégies de mobilisation et de sensibilisation - Associer systématiquement les usagers et bénéficiaires des ressources foncières locales dans le cadre de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques locales de GDT - Valoriser leurs connaissances des situations et des besoins - Mieux organiser la collaboration et la communication avec les communautés locales - Organiser la mise en place et le fonctionnement de cadres de concertation

C'est sur la base de ces éléments que le module de form'action sera construit pour renforcer les capacités d'un public composé d'élus locaux et de technicien : maires, chefs de service, chargés de projets. Destiné à être un module de formation – action, le module alternera séquences théoriques et de mise en pratique réparties sur une durée de 5 jours. Le partage d'expériences et d'analyses entre participants sera favorisé, de même que la mise en application directe sur des situations concrètes proposées par les participants.

Une première suggestion de canevas du module a été présentée aux participants, il sera finalisé en fonction des retours de la rencontre.

La première partie visera à apporter des éléments de compréhension sur les liens entre changement climatique, dégradation des terres et stratégies de développement des territoires. Elle sera construite autour du partage d'expériences (exemples de situations vécues et solutions innovantes mise en œuvre) et mettra également l'accent sur importance de la place des activités humaines dans la gestion durable des terres.



La deuxième partie vise l'acquisition de bases méthodologiques pour mettre en place des actions de gestion durable des terres :

- Comment prendre en compte la gestion durable des terres dans la planification territoriale (démarches et méthodes : planification stratégique, diagnostic participatif, suivi-évaluation participatif, etc.)
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales : mieux maîtriser les rôles respectifs des acteurs, mettre en place des cadres de concertation (intercommunal, multi acteurs), etc.
- Apporter des informations sur les mécanismes de financement de la gestion durable des terres (internes et externes) et améliorer la redevabilité (suivi-évaluation et rapports techniques et financiers)
- Améliorer les capacités de mobilisation des collectivités locales pour une participation des habitants effective (démarches participatives, techniques d'animation et de communication, etc.)



A l'issue de cette présentation des besoins en renforcement des capacités identifiés et de proposition de contenu et de canevas du module de formation, la parole a été donnée aux participants. Ci-dessous un extrait des échanges qu'il y a eu avec la salle.

- La Grande Muraille Verte et le Projet Fleuve devraient contribuer au renforcement de la décentralisation

La Gestion durable des terres ne saurait être efficace si elle n'est pas gérée par les collectivités territoriales. Dans le cadre de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel, l'ensemble des plans d'action ont pour porte d'entrée les collectivités locales. Au sein de ces plans d'action, tous les acteurs (collectivités locales, organisations de la société civile, institutions) ont un rôle à jouer. Le transfert de compétences n'est pas homogène dans tous les pays, mais le projet FLEUVE et la Grande Muraille Verte se donnent pour objectif d'aboutir à un transfert effectif des compétences. Un travail de conscientisation des Etats, ONG et bailleurs doit se poursuivre. Au Sénégal, les compétences sont transférées aux collectivités locales depuis les années 90, mais jusqu'à ce jour, sans les moyens leurs permettant d'assurer leur rôle.

Au Tchad, la décentralisation est encore embryonnaire : le transfert de compétences est encore peu mis en pratique. Cependant, les activités mise en place dans le projet FLEUVE permettront de capitaliser les leçons des autres pays. Par exemple, lorsque les collectivités élaboreront leurs planifications locales, elles prendront en compte la Gestion Durable des Terres.

- La GMV et FLEUVE devraient contribuer au renforcement de la compréhension du lien entre changement climatique et GDT

Dans le contexte du Sahel, les questions d'adaptation au changement climatique et de gestion durable des terres se recourent.

Les participants soulignent l'importance de la prise en compte des besoins des populations locales, lorsqu'on leur impose de nouvelles pratiques non adaptée ou ne répondant pas à leurs attentes, elles ne durent pas.

La complexité à laquelle font face les collectivités territoriales est la prise en compte de paramètres futurs, à long terme. Les élus sont confrontés à des impératifs immédiats, les populations attendent d'eux des réalisations très concrètes. Dans l'exemple de partenariats en coopération décentralisée, les collectivités vont être tentées de s'appuyer sur ces partenariats pour satisfaire des besoins immédiats. Les pratiques de gestion durable des terres peuvent donc être délaissées dans les plans d'actions locaux, car elles ne portent pas toujours leurs fruits à court terme.

- Il faut renforcer le dialogue entre collectivités locales et organisations de la société civile

Le SPONG, qui représente le ReSaD au Burkina Faso a animé un dialogue entre collectivités locales et organisations de la société civiles. Les deux groupes d'acteurs semblent rencontrer des difficultés à travailler ensemble sur le terrain et se rejettent la faute : les collectivités n'ont pas d'informations sur les projets menés sur leurs territoires et ceux-ci ne s'intègrent pas toujours dans les planifications locales. Les OSC de leur côté ne sont pas consultées lors de l'élaboration des plans de développement locaux, alors que leur connaissance du terrain pourrait y être valorisée. Il est donc recommandé que les conseils municipaux intègrent les OSC dans des comités de concertation chargés d'élaborer et de réviser les plans de développement locaux.

Au Niger, une structure d'appui à la décentralisation : l'ANFICT a été mise en place. Elle a pour rôle d'appuyer le transfert de compétences mais aussi de ressources financières. Une fois le module de formation finalisé, cette structure pourra faciliter sa diffusion pour en faire bénéficier les collectivités nigériennes.

- Il faut intégrer les questions d'échelle

Les participants ont fait part de leur inquiétude par rapport à l'articulation intercommunalité et gestion durable des terres. Lorsqu'on réfléchit les questions de GDT à l'échelle de bassin versant, cela dépasse en général les limites communales. Or les élus locaux ne sont pas toujours sensibilisés à la collaboration intercommunale. Cependant des projets menés en intercommunalité existent et fonctionnent.

La prise en compte de la gestion durable de terres ne peut être effective sans volonté politique. Au-delà des ressources financières nécessaires pour mener à bien les projets, se pose la question du renforcement des compétences des agents de terrain qui a également un coût que les communes ne peuvent prendre en charge.

En termes de gestion durable des terres, les frontières (communales, régionales ou étatiques) perdent leur sens. Les actions doivent être menées conjointement sur des territoires définis sur la base de caractéristiques naturelles (bassins versants, corridors forestiers, zones de pâturage transfrontalières).

- Autres points soulevés

- La formation devrait renforcer l'accès aux financements : un autre enjeu est la question de l'accès aux ressources pour les collectivités locales, qui n'est pas tout le temps garantie par les textes.

- La formation devrait renforcer les capacités de plaidoyer : les OSC en particulier ont une marge de manœuvre plus grande pour l'expression de leurs positions et de leurs attentes.

- La formation devrait renforcer l'aspect communication/sensibilisation pour les collectivités : Il apparaît nécessaire de mettre l'accent sur la sensibilisation pour faciliter la diffusion de la gestion durable de terres, impliquant souvent des changements de pratiques dans les milieux ruraux.

- La formation devrait insister sur l'importance de prendre en compte la question du genre dans la GDT : le travail des terres est souvent sous la responsabilité des femmes.

- Dans les pays du Sahel, de nombreuses pratiques et techniques favorisant l'adaptation au changement climatique ont été élaborées, testées et validées par la recherche. Il faut savoir comment les mettre à disposition des collectivités locales.

- Comme cela a été exposé, la gestion des terres est souvent sous la responsabilité de chefferies traditionnelles. Au Niger, le code rural a permis d'intégrer le droit coutumier, la chefferie traditionnelle reste donc pleinement impliquée dans les questions de gestion des terres. C'est une expérience intéressante qui devra être explorée dans la poursuite des travaux de production du module.

- Le coordinateur de la Grande Muraille Verte fait part de l'intérêt de l'institution qu'il représente pour collaborer avec le ReSaD dans le cadre du projet FLEUVE en participant à la mise en pratique de cette formation.

Toutes ces interventions montrent la diversité des expériences des participants en matière de décentralisation et de gestion durable des terres. C'est sur la richesse de ces expériences que les temps d'échanges ont été engagés au sein de groupes pays puis au sein de groupes transversaux.

Travail sur les études de cas (groupes pays)

Le premier temps de travail par groupe s'est déroulé par groupe pays, sur la base d'un travail sur les études de cas préalablement identifiées dans les 5 pays et dont les collectivités présentes étaient les représentantes. L'objectif de ce temps de travail était d'analyser et de compléter les études de cas avec les participants afin d'en tirer des éléments forts pour illustrer les axes transversaux suivants : la planification territoriale comme outil indispensable aux projets de GDT, le financement de ces projets, leur gouvernance ainsi que la sensibilisation et la diffusion de ceux-ci. Chaque groupe a préparé une présentation en axant l'étude de cas sur un des axes préalablement cités en vue de la présenter le lendemain dans les groupes transversaux. Enfin, chaque groupe de travail a aussi travaillé sur les besoins, en vue de compléter la synthèse des besoins présentée par le CIEDEL.

- Spécificités des besoins par pays

Des besoins spécifiques aux pays ont été exprimés, en complément de l'analyse qui avait été faite par le CIEDEL. Ci-dessous les éléments principaux dont il est question.

Des spécificités techniques ont été exprimés par plusieurs pays :

- Formations sur le montage de projets de GDT et de dossiers de financements (Burkina, Niger).
- Formations sur la mobilisation des ressources financières locales et le Fund-raising (Sénégal, Burkina).
- Formations générales sur la GDT, ses impacts et ses techniques propres (Burkina, Sénégal, Tchad)

Des spécificités en termes de renforcement de capacités et de développement de la gouvernance locale :

- Renforcement en termes de techniques de plaidoyer (Burkina, Mali, Tchad)
- Renforcement des populations locales sur les questions foncières (Niger)
- Renforcement des capacités à monter des partenariats à vocation communautaire (Sénégal)

Des éléments plus généraux sont aussi ressortis, comme la nécessité de lutter contre les postures d'assistantat de certaines collectivités, mais aussi de s'appuyer plus sérieusement sur les connaissances et savoirs traditionnels.

Enfin, le Tchad est allé un peu plus loin lors de ce temps de travail en identifiant plus précisément quelle pourrait être la cible du module de form'action : le Comité Local d'Action (CLA), qui réunit déjà des élus, des ONG, des services techniques etc... Cet organe pourrait être un relais pertinent pour la formation.

- Les études de cas par pays

Chaque groupe a été animé par le point focal de la plateforme du pays correspondant (excepté le Niger, pour lequel deux autres animateurs se sont chargés des deux groupes supplémentaires).

- **BURKINA FASO**

L'étude de cas travaillée au sein de ce groupe pays s'est axée sur le projet de latrines ECOSAN développé à Koassanga, village de la commune de Ziniaré.

Le cas : Il s'intéresse en particulier aux latrines ECOSAN, qui ont été mises en place notamment dans la commune de Ziniaré en étant soutenues par la loi Oudin-Santini, permettant aux collectivités françaises d'utiliser une partie de leurs taxes perçues sur les services de l'eau en solidarité internationale, et en l'occurrence pour un projet d'assainissement (avec effet indirect en GDT). Ce projet a permis aux habitants de cette commune d'utiliser les sous-produits de l'assainissement, urines et fèces, pour les transformer en engrais de fertilisation favorable au développement de la fertilité des sols.

Les enseignements :

1. L'appui d'un projet d'assainissement par la coopération décentralisée et ainsi l'appui aux pratiques de GDT, permet d'inscrire les actions dans la durée (grâce aux financements) et dans le territoire (lier actions d'assainissement et de GDT/agriculture).
2. L'adoption des pratiques de fertilisation tire son efficacité de la mise en place de champs tests, permettant aux populations de mieux comprendre la technique et l'utilité de celle-ci (augmentation des rendements).
3. Ce projet s'appuie, dans une logique de diffusion, sur une formation des bénéficiaires aux techniques d'assainissement et de fertilisation. Ces formations sont assurées par des animateurs connaissant les procédés techniques et les diffusant à leurs pairs et dans les villages alentours.

Parmi les éléments discutés sur cette étude de cas, l'importance du plaidoyer est ressortie comme un moyen de diffusion en aval du projet pour que le projet de latrines puisse être intégré aux Plans de Développement Locaux. La question de l'autonomisation des systèmes de financements a été également discutée dans l'idée de pérenniser encore davantage les actions.

Ce cas a constitué la base du travail sur l'axe transversal « Financer des pratiques de GDT : innover et sécuriser ».

- **MALI**

L'étude de cas travaillée dans ce groupe pays s'est axé sur le projet d'intercommunalité entre les communes de Youri, Gavinané et Diaye Coura, notamment dans la gestion des conflits agropastoraux.

Le cas : A Youri et Gavinané, des actions de GDT ont été entreprises en gestion intercommunale (création de jardins maraichers, réalisation d'une gommerai, aménagement de mares, etc). Ces actions s'intègrent dans des programmes globaux (développés à plus grande échelle). Cette gestion intercommunale a été appuyée par le Sycoten, un syndicat des collectivités (créé par le cercle de Nioro). Il favorise la coopération entre les collectivités, dans une logique de développement durable. Ce projet d'intercommunalité a permis aux communes de développer des actions qu'elles ne pourraient pas développer seules, faute de moyens.

Les enseignements :

1. L'intercommunalité comme levier pour accéder à des financements innovants : la coopération décentralisée ou le jumelage accompagne parfois les communes dans leur montage en intercommunalité. Le CG de l'Essonne a soutenu financièrement les actions entre Youri et Gavinané. Ce soutien a également permis aux deux communes de s'intégrer dans une démarche de coopération décentralisée.

2. La gestion intercommunale, une solution pour prévenir ou régler les conflits agropastoraux : Monter une intercommunalité entre Youri et Gavinané a aussi été motivé par la volonté de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs (gavinané = éleveurs, youri = agriculteurs).

Les discussions lors de ce temps de travail ont confirmé la pertinence de l'intercommunalité pour gérer de manière plus efficace les ressources naturelles sur les territoires des trois communes, ainsi que dans le développement des échanges intercommunautaires, favorisant ainsi le désenclavement des trois communes.

Ce cas a constitué la base du travail sur l'axe transversal « Travailler avec d'autres acteurs : gouvernance et collaboration ».

- **SENEGAL**

L'étude de cas du Sénégal s'est axée sur les Unités Pastorales (UP) mises en place dans différentes communes et notamment à Téssékéré.

Le cas : Les unités pastorales sont des outils d'organisation de la gestion des ressources sur un territoire. L'UP de Téssékéré, au Sénégal, est constitué de plusieurs villages et est divisée en secteurs. Elle est coordonnée par un comité de gestion constitué de délégués des villages membres de l'UP et chargés d'arbitrer les modalités d'usage. Il accueille aussi les transhumants pour mieux gérer leur impact sur le territoire. L'UP travaille en lien étroit avec la commune pour gérer les ressources naturelles.

Les enseignements :

1. Un cadre de gestion des conflits agro pastoraux : Les éleveurs assurent la coordination de l'UP à travers les comités de gestion, ils sont ainsi intégrés à la gestion territoriale des ressources. Le cadre juridique des UP permet d'instaurer un travail multi acteurs bénéfique dans la gestion des conflits : les parcours du bétail sont définis par les acteurs et les élus. La gestion du territoire intègre la mobilité.
2. La pertinence du projet repose sur la participation et la responsabilisation des acteurs : Ce sont les usagers des ressources naturelles qui en ont la charge. Cela permet de changer de logique de gestion des ressources : au lieu de sanctionner, on responsabilise les personnes concernées (« eco gardes »).

Parmi les discussions sorties de ce travail en groupe, les participants ont identifié une limite déterminante dans le bon fonctionnement de ces outils s'appuient financièrement sur des projets (type PADEL) qui les précarisent. Lors que ces projets s'arrêtent, les UP sont rarement pérennes.

Ce travail a permis d'alimenter ensuite l'axe transversal « Planifier en intégrant la GDT : Construire une stratégie et monter un projet de territoire ».

- **TCHAD**

L'étude de cas développée au sein de ce groupe s'est axé sur le développement du volet filière dans un projet de GDT et la valorisation de ce projet à travers sa diffusion dans une radio locale.

Le cas : Ce projet de lutte contre la malnutrition au Kanem a été monté par la FAO. Un des axes de ce projet est le développement d'activités génératrices de revenus, et notamment d'appui au développement de filières. 19 villages ont été concernés par ce projets sur le territoire de la sous-

préfecture de Mao. Les actions se sont appuyées sur l'union des groupements féminins maraichers et des productrices du Kanem.

Les enseignements :

1. L'organisation des femmes en groupements : L'union permet aux femmes de s'organiser en OP pour développer le volet filière (conservation, transformation et commercialisation). Développer les filières permet également de valoriser les savoirs faire locaux (culture maraichère des ouadis : moyen de subsistance traditionnel dans la région).
2. Les radios communautaires : les radios communautaires sont un moyen d'informer les producteurs éloignés des marchés sur les évolutions des prix des produits. Elles permettent aux personnes isolées de prendre la parole, et d'échanger sur les prix, techniques agricoles, etc.

Les discussions ayant eu lieu lors de ce travail collectif ont permis d'affirmer la pertinence des radios locales dans la diffusion des projets. En effet, elles permettent de toucher de manière assez large les acteurs du territoire, puisque trois régions sont couvertes (le Kanem, le Lac et le Bahr El Gazal), et devraient être utilisées largement par les ONG.

Le travail autour des radios locales comme outil de diffusion a permis de venir illustrer ensuite l'axe transversal « Sensibiliser les collectivités territoriales : supports innovants de communication ».

- NIGER

L'étude de cas développée au Niger s'est concentrée autour des actions liées à la Régénération Naturelle Assistée (RNA). La RNA est une pratique agroforestière qui consiste à protéger le peuplement ligneux dans les champs. Des actions ont notamment été mises en place dans la commune de Sakadamna. Trois aspects particulièrement intéressants dans ces actions ont permis de diviser le groupe en trois ateliers. L'un a travaillé sur les certificats de détention coutumière, venant questionner la sécurisation du foncier dans les projets de GDT. Un deuxième groupe s'est concentré sur les comités RNA, organe de gouvernance de ces actions et venant alimenter la réflexion sur la gouvernance dans les projets de GDT. Enfin, un troisième groupe s'est concentré sur l'approche « paysan leader », sur laquelle s'appuient les actions de RNA pour être diffusées et qui permettent d'illustrer l'axe de travail sur la sensibilisation et la diffusion des projets de GDT.

- La certification de détention coutumière

Le cas : Dans le cadre de projets de RNA à Sakadamna au Niger, un accompagnement des producteurs vers la détention de **certificats de détention coutumière** a été mis en place. La sécurisation du foncier étant difficile au Niger, la facilitation de l'accès à un titre foncier a permis de motiver les exploitants à s'engager dans des actions de GDT.

Les enseignements :

> Si la délivrance de certificats de détention coutumière est un outil de sécurisation foncière pour les paysans, il faut s'assurer de leur prise en compte dans le projet d'aménagement foncier du territoire. Parmi les points de discussion sortant de ce sous-groupe, cet outil serait un moyen efficace de prévention des conflits fonciers.

Cet aspect de la RNA a permis d'alimenter, par la suite, le groupe transversal autour de l'axe « Planifier en intégrant la GDT : construire une stratégie et monter un projet de territoire ».

- Les comités RNA

Le cas : Dans le cadre de projets de RNA à Sakadamna au Niger, un accompagnement des producteurs par l'intermédiaire de comités RNA est mis en place. Ces comités permettent de faciliter le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans le projet, aussi bien en apportant un appui technique qu'organisationnel. Ces comités RNA sont en effet constitués de producteurs ayant entre autres une expertise en RNA.

Les enseignements :

1. Les comités permettent aux actions de s'intégrer dans la gouvernance du territoire, en incitant les élus et les producteurs à travailler ensemble. Les comités accompagnent la délivrance des certificats de détention coutumière, d'identification des parcelles et des paysans bénéficiaires etc.
2. De plus, les comités mettent en place un dispositif organisationnel de protection de la RNA basé sur des comités villageois de surveillance.

Parmi les points de discussion, il est ressortie que la réussite de la RNA dépendrait, en partie, de ces comités. On peut dire également qu'ils sont facteurs de bonne cohésion entre ses différents membres, avec une répartition des rôles effective : les membres constituant les comités sont chargés de sensibilisation, facilitation, acquisition des certificats, encadrement ou encore de prendre le rôle de police forestière.

Cet aspect de la RNA a ensuite permis d'alimenter l'axe transversal « Travailler avec d'autres acteurs : gouvernance et collaboration ».

- L'approche « paysans leader »

Le cas : Dans le cadre de projets de RNA à Sakadamna au Niger, une diffusion du projet et des pratiques s'est mis en place à travers les paysans « leaders ». Pratiquant déjà la RNA, ils deviennent des modèles et diffusent les techniques auprès d'autres producteurs. Ils sont choisis en fonction de leur motivation, de leur aptitude au leadership et de leur maîtrise des techniques de RNA. Ils font partie des comités RNA.

Les enseignements :

Les producteurs leaders jouent un rôle de formateurs et de relais villageois en RNA. L'apprentissage des techniques et la diffusion par les pairs permet aux producteurs de mieux s'approprier les techniques de RNA.

Les discussions lors de ce groupe de travail ont, entre autres, identifié cette approche comme un outil de renforcement de la solidarité et des liens sociaux.

Cet exemple est ensuite venu illustrer l'axe « Sensibiliser les collectivités territoriales : supports innovants de communication ».

L'ensemble de ces travaux en groupes pays a donc constitué une première base au travail de développement des contenus de la future form'action : en s'appuyant sur des études de cas spécifiques à chaque pays, les participants ont commencé à venir apporter des outils et des méthodes qui répondent à des besoins exprimés en termes de formation (sur la gouvernance, les financements, la planification territoriale ou la sensibilisation des CL).

Table-ronde sur la Grande Muraille Verte

QUELLE ARTICULATION ENTRE NIVEAUX INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL ? PLACE ET ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES...

La deuxième journée de la rencontre régionale a démarré avec une table-ronde sur la Grande Muraille Verte.

Dans la plupart des projets ou initiatives d'envergure internationale se pose le problème de l'articulation entre l'élaboration de stratégies et de plans d'action, et la mise en œuvre d'opérations : les stratégies doivent impérativement être conçus au niveau global pour assurer une cohérence d'ensemble, et la mise en œuvre ne peut être effective et durable que s'il y a une adaptation fine au contexte local.

Cette préoccupation quant à une meilleure articulation entre global et local se retrouve par exemple au niveau de la Convention pour la Diversité Biologique (voir www.cbd.int/subnational) et de la Convention sur la Lutte contre la Désertification (www.unccd.int). L'idée d'un renforcement du rôle des collectivités est également mise en avant, notamment pour favoriser les synergies et les cohérences dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, lors des débats organisés au cours de Désertif'Actions 2015 (voir www.desertif-actions.fr).

L'initiative « Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel » n'échappe pas à cette problématique. Par essence d'envergure continentale, sa réussite est néanmoins très fortement dépendante d'une mise en œuvre cohérente au niveau très local, impliquant nécessairement les populations et l'ensemble des parties prenantes. Il existe aussi la stratégie harmonisée de l'initiative de la Grande Muraille Verte¹

Dans ce contexte, les collectivités territoriales locales, en tant que niveau d'organisation en charge de la cohérence des politiques sectorielles pour un développement harmonieux des territoires dont elles ont la charge, peuvent jouer un rôle essentiel à la bonne réalisation des programmes en étant garantes de leur bonne exécution, tout en maintenant le lien avec des orientations stratégiques globales.

Des questions spécifiques peuvent donc être posées :

- De manière générale, comment établir une répartition effective des compétences entre les échelons internationaux (le projet Grande Muraille Verte), nationaux et locaux ?
- Quelles actions prioritaires développer pour réellement conférer aux collectivités locales des rôles et missions clairement identifiés dans la mise en œuvre de l'initiative (reconnaissance institutionnelle *de facto*) ?
- Comment peut-on améliorer le financement de collectivités locales pour une meilleure prise en compte de l'initiative de la GMV et en général de la gestion durable des ressources naturelles ?

1

http://www.fao.org/fileadmin/templates/great_green_wall/docs/Strate%CC%81gie_harmonise%CC%81e_GG_WSSI.pdf

Pour répondre à ces questions un panel d'acteurs a été réuni :

- M. Maisharou Abdou, coordinateur de la Grande Muraille Verte au Niger
- M. Hamissou Garba, point focal Gestion Durable des Terres au Niger
- M. Adama Doulkom, coordinateur de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso
- M. Sylvestre Tiemtore, coordinateur du Secrétariat Permanent des ONG, plateforme représentant le Réseau Sahel Désertification au Burkina Faso.

Ci-dessous les principaux éléments issus de la table ronde.

DE MANIERE GENERALE, COMMENT ETABLIR UNE REPARTITION EFFECTIVE DES COMPETENCES ENTRE LES ECHELONS INTERNATIONAUX (LE PROJET GRANDE MURAILLE VERTE), NATIONALE ET LOCALE ?

Le passage des orientations prise au niveau international, vers la mise en œuvre d'actions sur le plan local est une préoccupation réelle des acteurs de terrain, et notamment de la société civile. Parfois, ces orientations stratégiques semblent tombées du ciel tant le décalage est important entre les discussions menées lors de rencontres de haut niveau et la réalité des besoins et attentes locales. Il faut donc améliorer la prise en compte des besoins locaux. Deux axes de réponses ont été proposés :

1. Décliner la stratégie dans les planifications locales et impliquer les collectivités dans la mise en œuvre des projets : exemple du Niger

Au Niger, un document stratégique a été élaboré en 2010, avec l'appui d'un consultant de la FAO. Pour tenir compte des besoins et attentes des populations, ce document a été amendé et validé lors de huit ateliers régionaux rassemblant les représentants des services techniques et collectivités territoriales.

Cette stratégie qui est aujourd'hui le document de référence de l'IGMVSS au Niger se décline en 4 axes :

- Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles (approche bassin versant, intercommunalité)
- Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de production agrosylvopastorale, visant à atteindre les objectifs de l'initiative 3N : les Nigériens Nourrissent les Nigériens
- Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances : capitalisation et protection des connaissances scientifiques et locales
- Coordination, suivi, évaluation et gestion du programme : mise en place de la structure de coordination

La Grande Muraille Verte concerne 228 des 266 communes que compte le Niger. Le processus de décentralisation est en cours dans le pays et les projets portés par la Grande Muraille Verte s'intègrent à ce processus. Pour exemple, les activités du projet FLEUVE national sont identifiées en accord avec les communes lors d'ateliers de planification participative. Ces ateliers permettent de faire le lien entre la stratégie de la GMV et les plans de développement communaux : le projet FLEUVE soutient des activités définies dans les PDC et les PIA (Plans d'Investissement Annuel).

Le projet FLEUVE national implique également l'ANFICT (Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales), en effet, tous les investissements du projet seront réalisés au travers de cette structure. Le processus est le même dans le projet Action Contre la Désertification qui touchera dix communes dans 3 régions. La maîtrise d'ouvrage des actions de ces

projets portés par la GMV est donc assurée par les communes qui ont intégré la stratégie de la GMV dans leurs PDC . La mise en œuvre de cette stratégie est donc bien effective au niveau local : elle se fait de concert avec les bénéficiaires qui sont impliqués dans la planification des actions.

De manière plus générale, au niveau national, le Mali, le Burkina Faso et le Niger sont en train d'élaborer des bases de données géo référencées en matière de gestion des terres, avec le soutien de la Banque Mondiale. Ce sont les communes qui apportent les informations du terrain pour alimenter ces bases de données. L'objectif est de leur permettre d'avoir accès à ces données en développant bases de données et centre de documentation au niveau local. Ceci est donc une voie de meilleure prise en compte des réalités locales.

2. Établir des cadres de concertation multi-acteurs aux différentes échelles

L'IGMVSS s'intègre dans le processus continental GDT porté par le Nepad. Les pays présents lors de cette rencontre régionale sont d'ailleurs membres de la plateforme Terrafrica (le Tchad est en voie d'intégration).

Le processus GDT vise à la mise en place de plateformes multi-acteurs à tout niveau : au Niger la plateforme GDT regroupe la société civile et l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte. Elles discutent de l'ensemble des problématiques de GDT pour la définition des orientations, priorités et rôles de chaque acteur. Cette plateforme est également déclinée au niveau régional. Au niveau communal, des comités techniques de l'initiative 3N sont en compétences sur toutes les réalisations GDT et les questions foncières.

Dans les grandes lignes, la démarche est la même dans tous les pays concernés par l'IGMVSS.

Dans la mise en œuvre de l'initiative, les collectivités territoriales sont les portes d'entrée des projets.

C'est une initiative multisectorielle et multiacteurs, les programmes et projets ne sont pas tous mis en œuvre par les agences ou coordinations de la Grande Muraille Verte. En revanche, celles-ci sont responsables de la capitalisation et de l'accompagnement des actions. Des projets peuvent être exécutés par des OSC ou des CL, et la coordination de la GMV doit vérifier leur cohérence avec les outils de suivi et de planification, sur la base desquels elle mène ses projets, en tenant bien sur compte des spécificités de chaque pays.

La concertation doit également avoir lieu entre des communes de plusieurs pays. ceci est particulièrement défendue au Burkina Faso où la coordination de la GMV souhaite accompagner la mise en œuvre de projets transfrontaliers permettant d'exprimer la solidarité entre les Etats.

QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES DEVELOPPER POUR REELLEMENT CONFERER AUX COLLECTIVITES LOCALES DES ROLES ET MISSIONS CLAIREMENT IDENTIFIES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE (RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE FACTO) ?

1. Finaliser le processus de décentralisation et renforcer les synergies multi acteurs

Il est nécessaire d'accompagner les collectivités pour les rendre pleinement compétentes et qu'elles assurent leur rôle. On cherche à atteindre une prise en charge effective et opérationnelle de la vision de l'IGMVSS. Les CL sont volontaires mais sont limitées en termes de ressources humaines et financières.

La coordination de la GMV a pour mission de les accompagner et de les outiller. Pour cela, il faut appuyer les cadres de concertation communaux et les rendre opérationnels. Le Programme de Renforcement des Capacités, mené au Burkina Faso par la GMV, accompagnera les CL et les cadres de concertation sur différentes thématiques. Un plaidoyer est aussi à mené pour que les Etats finalisent totalement la décentralisation. Des textes existent et définissent le rôle de chaque acteurs, mais ils ne sont pas encore totalement appliqués sur le terrain. Enfin, il est également nécessaire de renforcer la synergie multi-acteurs : institutions étatiques – CL – OSC – acteurs du privé, pour aller plus loin dans le cadre de l’initiative GMV.

2. Renforcer les capacités des CL et les impliquer

Des efforts restent à fournir pour que les collectivités et les populations se retrouvent réellement au centre des programmes. Il y a encore trop de saupoudrage des financements entre les montants négociés au niveau international et ce qui arrive localement. Les OSC sont parfois les grands oubliés des initiatives de même que CL et populations

Il y a donc une nécessité d’accompagner les collectivités locales pour qu’elles prennent en main leurs rôles et responsabilités. Trop souvent, les projets sont menés à leur place par d’autres acteurs, ce qui est contre-productif.

Des actions sont envisageables :

- Améliorer la communication sur la GMV dans les collectivités concernées : les communautés de base doivent s’approprier cette initiative
- Renforcer les capacités des acteurs locaux d’un point de vue technique et technologique, au-delà du transfert de compétences sur le papier.
- Favoriser le partage d’expérience sur les bonnes pratiques entre les communes.

COMMENT PEUT-ON AMELIORER LE FINANCEMENT DE COLLECTIVITES LOCALES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L’INITIATIVE DE LA GMV ET EN GENERAL LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ?

1. Explorer des pistes de financements innovants

La mobilisation de ressources au niveau international est insuffisante par rapport aux besoins de financement de projets de GDT sur le terrain. En 2013, un forum a été organisé à Dosso par le CNCOD/ReSaD (Niger) pour permettre à la société civile de comprendre et d’échanger sur la GMV et le PAC 3. Lors des travaux, une commission a été chargée de réfléchir sur la mobilisation de ressources financières innovantes dans le cadre de l’IGMVSS. En termes de mobilisation des ressources sur le plan national, ils ont montrés que des options sont possibles :

- Prélèvement d’Ecotaxe : le Niger compte un grand nombre de compagnie de transport, une taxe peu élevée pourrait être prélevée sur les billets émis par ces compagnies, permettant ainsi à tout habitant du Niger de participer à la mise en œuvre de la GMV. Dans le même ordre d’idée, le Niger est une zone de passage de nombreux véhicule d’importation qui contribue à l’émission de pollution, le prélèvement de taxe sur ces véhicules contribuerait à financer les projets dans le cadre de la GMV.
- Enfin, les participants du forum de Dosso se sont positionnés pour encourager le conditionnement du gaz issu de la production pétrolière, et sa diffusion comme moyen de cuisson pour diminuer le recours au charbon.

2. Favoriser le recours à la fiscalité locale

Les partenaires des collectivités peuvent les accompagner sur l'élaboration de stratégies globales de mobilisation des ressources internes et externes. Au niveau des communes, il est nécessaire de faire l'inventaire des ressources fiscales disponibles et de redimensionner les assiettes fiscales (les prélèvements pouvant être inférieurs aux ressources potentiellement mobilisables). Les Etats doivent également restituer aux collectivités les taxes prélevées sur des activités de territoire (pour exemple : l'exploitation forestière). Attention à l'élargissement de l'assiette fiscale au niveau communal car il peut présenter des risques dans les zones les plus pauvres : c'est aux Etats de mieux redistribuer les ressources prélevées auprès d'un nombre plus large d'acteurs.

Enfin, des efforts sont à mener au niveau des textes juridiques et réglementaires pour permettre aux acteurs d'avoir un accès sécurisé aux ressources disponibles et il faut s'attaquer aux ressources prélevées sur les activités minières.

Travail par axes transversaux

Les travaux par pays ont permis de dégager des messages forts à prendre en compte dans le montage du module de Form'Action. C'est à partir de l'analyse des besoins que quatre axes de travail transversaux ont été choisis. Ils sont des éléments essentiels dans le montage de projets de GDT et répondent aux besoins en termes de renforcement de capacités des collectivités locales :

- Planifier en intégrant la GDT : Construire une stratégie et monter un projet de territoire
- Financer la GDT : innover et sécuriser
- Travailler avec d'autres acteurs : gouvernance et collaboration dans l'action
- Sensibilisation et diffusion d'informations dans les projets de GDT : méthodes et supports innovants

Pour enrichir ces différents axes, les groupes transversaux se sont appuyés sur les études de cas finalisées en groupe pays, puis sur le partage de leur propres expériences. Ainsi, le module sera construit sur la base des pratiques et expériences des collectivités.

AXE 1 : PLANIFIER EN INTEGRANT LA GDT : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE ET MONTER UN PROJET DE TERRITOIRE

- Rappel sur les besoins de formation

Intégrer le Gestion Durable des Terres dans la planification locale (PDC, PLD)

Elaborer des démarches de planification participatives impliquant un large nombre d'acteurs

Prendre en compte la sécurisation foncière

Articuler la stratégie de GDT des collectivités locales, avec les autorités coutumières et les institutions chargées du respect des lois

Intégrer le suivi permettant aux collectivités locales de mieux suivre les résultats et effets de leurs actions dans le temps

Le groupe travaillant sur le sujet de la planification territoriale avait pour objectif de travailler sur l'outil « projet de territoire » pour pouvoir le relier au mieux à la notion de PDC en l'intégrant aux projets de GDT. Il s'est appuyé sur la présentation du cas des Unités pastorales au Sénégal, et sur celui de la sécurisation foncière par la délivrance de certificats de détention coutumière au Niger. Après ces présentations, le groupe a fait des propositions d'autres outils de planification territoriale utilisés dans leurs communes et prenant en compte la GDT :

1. PDC (Plan de Développement Communaux), PDSEC (Programme de Développement Social, Economique et Culturel) et autres plans d'aménagements
2. Comités villageois
3. Conventions et plans d'affectation et d'occupation des sols

- L'illustration par les études de cas

Les Unités Pastorales (UP) au Sénégal

Le cas des Unités Pastorales a été présenté par M. Gori Ba, maire de la commune de M'Boula au Sénégal. L'unité pastorale est un instrument de gestion des ressources naturelles inspiré

d'expériences menées au Sénégal depuis les années 1980. Elle a pour objectif de contrôler l'impact des transhumants sur le territoire, tout en accroissant de manière durable les productions animales et végétales. Etablir un cadre organisationnel et juridique en cohérence avec le projet territorial est donc nécessaire dans le montage des unités pastorales. L'espace de l'UP est constitué par des villages polarisés autour d'un même forage dans un rayon de 10 à 20 km.

Les UP peuvent être un moyen de sécuriser les parcours. Elles sont de bons outils mais sont parfois limitées par le fait qu'elles s'appuient sur des projets (ce qui les précarisent et ne leur permet pas de durer après la fin de ces projets).

Plusieurs étapes sont nécessaires à leur mise en œuvre :

- Diagnostic réalisé par les projets ou programmes qui la créent (type PADEL) avec implication des populations
- Planification fait par les comités de gestion de l'UP
- Mise en œuvre par les techniciens (qui travaillent souvent pour les services déconcentrés de l'Etat ou pour les projets).

Les UP sont basées sur la responsabilisation des acteurs : ce sont les usagers (en l'occurrence les éleveurs) qui sont en charge de la gestion des ressources naturelles. Grâce à leur appui sur des plans de gestion, les UP constituent un outil de réglementation de l'occupation de l'espace par les populations.

Les certificats de détention coutumière dans le cadre de la RNA au Niger

Le cas de la sécurisation foncière via les certificats de détention coutumière a été présenté par Assoumane Garba . Il est souvent difficile d'encourager les exploitants à investir dans des actions de GDT alors que les champs ne leur appartiennent pas ou que leur propriété n'est pas officiellement reconnue. Des démarches permettent de légaliser la propriété des ayant droits sur une parcelle ou sur celle acquise dans le cadre d'un héritage, comme par exemple, au Niger, avec la délivrance de certificats de détention coutumière par la Commission foncière communale. Dans le cadre des projets RNA, un accompagnement des paysans à l'obtention de ces certificats est prévue, en particulier dans la commune de Sakadamna au Niger. Cela représente donc une incitation à s'inscrire dans le projet RNA et à favoriser la GDT.

La délivrance de certificats de détention coutumière est une étape clé dans le processus permettant l'obtention d'un titre foncier. C'est un acte légalement reconnu par les autorités administratives et coutumières et assurant la détention du champ à un de ses usagers. Cette situation est possible au Niger puisque le cadre légal national le permet. La loi nigérienne autorise la reconnaissance de la détention d'usage de la terre au niveau local. Si cela n'est pas forcément transposable dans tous les pays, ce cas peut cependant inspirer à mettre en place ce type d'outils.

La délivrance de certificats se fait en plusieurs étapes :

- Formation du comité RNA
- Enregistrement des candidats aux pratiques de la RNA et planification de la visite de terrain par la commission environnement et développement rural de la COFOCOM
- Visite de terrain
- Délimitation des champs
- Remplissage de l'acte de détention coutumière par le secrétaire de la COFOCOM
- Signature de l'Acte par le secrétaire de la COFOCOM
- Délivrance de l'acte au requérant

La délivrance de certificats de détention coutumière permet à la commune de combiner droit coutumier et droit moderne. Elle permet à une activité de GDT, la RNA, de s'inscrire pleinement dans la planification territoriale en sécurisant le foncier, élément très important au développement d'une stratégie de territoire.

- Travail par groupe sur trois aspects importants dans la planification territoriale

Suite aux discussions sur ces deux illustrations, d'autres éléments de partage sont remontés des participants. Trois éléments considérés comme majeurs sont présentés ci-dessous : le processus d'élaboration d'un PDC, la création de comités villageois de lutte contre les feux de brousse, et les conventions locales de plan et d'affectation des sols.

Elaborer un PDC (ou PDSEC, PDL...)

Les acteurs qui peuvent être concernés par l'élaboration d'un PDC peuvent être les collectivités locales (qui sont elles-même responsables de sa mise en œuvre), les ONG (qui assurent l'accompagnement technique et effectue un appui conseil), les syndicats et les consultants (qui rédigent les PDC) et les PTF pour le financement et l'encadrement technique.

Le processus d'élaboration d'un PDC comporte plusieurs étapes :

- Arrêté du maire portant création d'une commission d'élaboration de PDC/PDSEC ;
- Assemblée Générale dans tous les villages pour recenser les besoins et les problèmes (Diagnostic participatif) ;
- Mise en commun des besoins et problèmes en présence des représentants des communautés, des services techniques, du conseil communal, des ONG, les Partenaires Techniques et Financiers, etc.
- Rédaction d'un document à partir de la synthèse des besoins et problèmes soit par le syndicat soit par un consultant ;
- Validation du PDC par le conseil communal ;
- Restitution du PDC devant l'Assemblée Générale ;
- La GDT est versée dans le développement rural où tous les acteurs sont concernés notamment la pêche, l'agriculture, l'élevage, etc.

Les CL peuvent s'allier pour élaborer un PDC, soit en intercommunalité (signature de conventions entre communes, en jumelage externe (coopération décentralisée) ou en jumelage interne (association de maires). Pour assurer leur réussite, il est important que les PDC intègrent les autorités coutumières : par des processus de consultation, de collaboration, de concertation, de soutien moral ou en permettant aux communautés de s'approprier le PDC. La force du PDC est son inscription dans la durée : il s'intègre dans un plan d'action quinquennal du schéma d'aménagement (sur 20 ans).

Le PDSEC (Programme de Développement Economique, Social et Culturel) est un outil de programmation qui contribue à l'opérationnalisation de la vision de développement exprimée dans le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire. La démarche peut être initiée par la commune qui prévoit la participation de tous les acteurs afin d'élaborer un plan de développement. De plus, le PDSEC est souple et peut être modifié en cas de besoin. C'est un outil de développement des synergies entre les acteurs et de plaidoyer. Sa réussite dépend de l'adhésion de tous les acteurs, mais aussi de la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles, de la volonté politique des acteurs à le mettre en place et de la bonne collaboration entre tous les acteurs.

Les comités villageois de lutte contre les feux de brousse

La mise en place de comités villageois de lutte contre les feux de brousse, peut être un outil de GDT à intégrer à la planification territoriale. La démarche peut être portée par un ensemble de volontaires villageois qui s'assemblent pour constituer un comité. Ils peuvent ensuite maîtriser la gestion de la mise en place de pare-feux, d'actions de reboisement, la lutte contre l'abattage des arbres, la mise en place de pépinières et la mise en place de parcelles fourragères, si ces actions sont développées à l'échelle communale. La participation à ces comités doit être libre, volontaire, concertée et motivée.

Les différentes parties prenantes (Services techniques déconcentrés, ONG, Associations, OSC, PTF, responsables religieux) se partagent les rôles suivant : formations, appui-conseil, sensibilisation, appui logistique.

La réussite de ces comités dépend de l'appropriation des rôles et activités du comité villageois par les villageois eux-mêmes. De plus, les communes doivent reconnaître la légitimité des comités villageois et accepter d'en faire des relais techniques de suivi des collectivités locales. Les conditions dépendent également de la bonne définition des objectifs, ainsi que des règles de fonctionnement qui doivent être prédéfinies de manière participative. Enfin, leur fonctionnement dépend de l'appui technique et financier des partenaires dont ils pourront bénéficier.

Les conventions locales

Une convention locale est un arrangement élaboré par et pour les communautés en vue de mettre en place un processus de gestion concertée d'un système de production à travers des règles consensuelles. Ainsi, une « convention » est un *accord de volonté destiné à produire un effet de droit quelconque* (lexique des termes juridiques 1990). Le terme « local » définit aussi bien la dimension spatiale que celle d'acteurs selon l'échelle d'élaboration et de mise en œuvre de la convention. Le local peut ainsi signifier le village, la commune, selon le niveau de subsidiarité optimal que voudrait la gestion de la ressource objet de la convention. Le « local » vise une circonscription dans les limites du possible dans lesquelles des règles de gestion pourraient s'appliquer. Ainsi la définition d'une échelle maîtrisable pour l'application d'une convention locale reste un principe clé dans la réussite.

Pour mettre en place ce type de conventions, les communautés locales (autorités communales, coutumières, administratives) effectuent le diagnostic, les concertations, les foras, élaborent les documents, effectuent la restitution, la finalisation et tentent de la diffuser à l'échelle du village. Les communautés participent à travers les concertations, les foras (à travers les délégués villageois).

Le tableau qui suit reprend les rôles des différents acteurs dans les alliances entre les différentes parties prenantes (identifiés par les participants) :

Acteurs	Rôles
Communautés locales	porteurs de la convention : responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre
Les autorités administratives	garant de la légalité des textes : ces acteurs sont clé dans la validation de la convention
Les autorités communales	ces acteurs ont le devoir de sensibiliser et d'animer les acteurs utilisateurs vers une utilisation durable des ressources. (Adoption)
Les autorités coutumières	acteur mobilisateur de la population à la base : c'est le niveau de conciliation en cas de conflit foncier.

Les Commissions Foncières (COFO)	institution garante de la gestion du foncier rural et jouissant d'une légalité d'action et de contrôle sur la gestion des ressources naturelles
STD	ces acteurs ont une fonction régaliennne dans l'élaboration et le respect des normes techniques et des textes y afférent.
Les partenaires au développement	joue un rôle de modération technique tout en évitant de se substituer aux porteur de la convention

La convention locale permettrait donc de sécuriser les investissements de la GDT. Sa réussite dépend de la participation, la manière dont le processus a été conduit, du consensus entre les populations, de la participation de toutes les parties prenantes et de sa diffusion.

Intégrer la GDT dans les outils de planification permet d'apporter de la cohérence entre les projets de GDT et les stratégies de développement des territoires et amorce souvent des démarches participatives. La démarche de construction d'un PDSEC pousse les communes à faire participer tous les acteurs pour que la stratégie de développement de territoire soit la plus cohérente possible. En effet, la GDT concerne l'ensemble des secteurs (pêche, agriculture, élevage) d'un territoire rural. C'est donc un outil de synergie entre les acteurs. Les comités villageois permettent également d'intégrer de manière participative la GDT dans les stratégies territoriales. Enfin, planifier en intégrant la GDT permet d'adapter les stratégies territoriales aux problématiques foncières. La délivrance de certificats de détention coutumière est une étape clé dans le processus permettant l'obtention d'un titre foncier.

AXE 2 : FINANCER DES PRATIQUES DE GDT : INNOVER ET SECURISER

- Rappel sur les besoins de formation

Le besoin de mieux outiller les communes sur les questions de finances locales et de partenariats de financements pour améliorer leur autonomisation

Pouvoir valoriser les initiatives locales déjà existantes et les appuyer par le biais du financement de projets

Améliorer la redevabilité

Ces trois besoins ont été formulé suite au constat que les ressources financières sont assez rares dans le financement de projets de GDT à l'échelle locale, qu'il y a une réelle méconnaissance des dispositifs financiers, ainsi que des difficultés à rendre compte.

Le groupe travaillant sur le sujet des financements innovants avait pour objectif de travailler sur la diversité d'options existantes pour les collectivités locales en matière de financement de la GDT. Il s'est appuyé sur le cas d'une coopération décentralisée sur un projet d'assainissement bénéficiant à des actions de GDT : les latrines Ecosan à Koassanga, Burkina Faso. Après la présentation, le groupe a faite d'autres propositions de modalités de financement innovantes.

- L'illustration par l'étude de cas

La coopération décentralisée et les latrines Ecosan

Le travail bibliographique et de traitement des données des enquêtes avait été fait et c'est sur cette base que l'exemple des latrines ECOSAN avait été repris en groupe pays, pour le présenter ensuite lors de ce temps de travail et en s'orientant sur cette illustration comme un exemple de mobilisation réussie de financements innovants.

M. Omer Romain Ouedraogo, président de l'association ADLK qui a porté en partie ce projet l'a présenté en début de séance. Cette présentation a permis de montrer une voie originale de financement de pratiques de GDT, par l'inclusion de ces pratiques dans des projets d'assainissement. Le financement de ces latrines (cas exposé en groupe pays) a été appuyé, en partie, par une coopération décentralisée mobilisant la loi Oudin-Santini en France. Cette loi apporte un cadre juridique aux collectivités locales et aux Agences de l'eau en France pour accompagner financièrement et techniquement des projets de solidarité. Elle permet aux CL d'utiliser 1% de leurs recettes sur les taxes locales, qu'elles perçoivent sur les services de l'eau pour appuyer ces projets. Les fonds sont gérés par l'Agence de l'eau qui finance jusqu'à 50% si c'est un projet lié au développement d'infrastructures ou de techniques d'assainissement, et jusqu'à 80% si c'est un projet lié au renforcement des capacités des acteurs (les taux sont variables selon les agences de l'eau).

Ce projet, dont une partie du financement est passé par ce modèle, a pu montrer qu'il est possible de bénéficier de fonds dédié aux projets d'assainissement pour mettre en œuvre des actions de GDT. Dans le cadre de la coopération décentralisée, il existe en effet plus de fonds utilisables pour les projets d'assainissement que de GDT. De plus, ce mode de financement est relativement pérenne, ce qui est une réelle opportunité pour les actions de GDT qui ont justement besoin d'être mises en œuvre à moyen et long terme.

Après la présentation, une plage de discussion a ouvert le débat sur des éléments complémentaires. La question de la répliquabilité du projet a notamment été appréhendée, un projet similaire existant également à Koutiala au Mali. Le financement via la coopération décentralisée est cependant différent d'un pays à l'autre (la coopération décentralisée est par exemple plus difficile à mobiliser au Niger).

- Des pistes de financements diverses recensées par les participants

Un temps de travail a permis de recenser des types de financements connus ou expérimentés par les participants. Parmi ces modes de financement, on peut les classer en plusieurs groupes :

- Le financement par les entreprises : pénaliser des entreprises ayant un impact néfaste sur l'environnement, ou mobiliser des ressources locales privées. On peut citer la RSE ou encore la compensation volontaire du crédit carbone (au Tchad et au Burkina).
- Les partenariats publics – privés de manière plus générale (avec l'exemple de la production de la gomme arabique d'accacia au Sénégal).
- Le financement par la taxation : les écotaxes, les taxes sur les gîtes de transit, ou encore les unités pastorales
- Le financement par le biais des diasporas (avec l'exemple de la construction d'un château d'eau financé par la diaspora à Youri, Mali).
- Les fonds d'aménagement forestier ou le fonds social pour l'environnement.

- Le financement par l'Etat (exemple d'un projet d'assainissement consistant à construire des bacs à ordures à Mao, Kanem, Tchad).

En partant de ces idées, une discussion a permis de prioriser les modes de financement particulièrement intéressants dans le financement de projets de GDT :

- La mobilisation des ressources locales
- Le financement par les communautés de migrants
- Le financement par la coopération décentralisée
- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- Le financement par l'intercommunalité

Le financement par les diasporas

Le volume que représente l'envoi d'argent des migrants vers l'Afrique est croissant et a un réel impact sur les pays bénéficiaires, dépassant parfois le montant de l'aide publique au développement. Il est possible de maximiser ces impacts et de mobiliser davantage cette épargne en faveur du développement. Dans la région de Matam au Sénégal par exemple, le montant de l'envoi d'argent des migrants à leur famille est la première source de revenus de la région. Pour mobiliser l'épargne de la diaspora, des associations villageoises de développement peuvent être créées.

La commune de Youri au Mali finance un grand nombre de projets à travers sa diaspora. Les personnes qui composent cette diaspora sont informées des programmes et activités prioritaires de la localité pour ensuite choisir ceux qu'ils vont financer. Il existe une commission de sensibilisation des migrants qui propose des projets. Suit ensuite une étape d'élaboration de requêtes pour le financement ou l'envoi de fonds. Un compte bancaire projet est créé pour réceptionner les fonds. Vient ensuite la mise en œuvre et le suivi des financements, les rapports ainsi que les comptes rendus.

Le financement par la diaspora présente l'avantage d'être relativement pérenne, l'appui des ressortissants de la localité est permanent, et cela grâce à un sentiment d'appartenance et d'identification à la localité. Pour être efficace, ce financement nécessite une bonne organisation de la communauté, cet attachement à la localité et une bonne information et communication sur les projets menés par la commune. Pour cela, les réseaux sociaux peuvent être de bons outils de communication.

Ce type de financement comporte des limites et risques : selon la conjoncture économique des pays, les financements peuvent manquer. De plus, il est impossible de financer plusieurs activités dans l'année. Enfin, les transferts de fonds depuis l'étranger peuvent parfois être difficiles.

Le financement par l'intercommunalité

Se monter en intercommunalité permet de renforcer la cohésion entre les acteurs de différentes communes. D'un point de vue financier, elle permet aussi aux CL de mener des projets qu'elles ne pourraient pas mener seules, faute de moyens.

Pour monter un projet de GDT, deux communes peuvent donc s'associer. Pour cela, les conseils municipaux de chaque commune doivent adopter le projet, et créer un protocole d'accord sur la

gestion du projet. Celles-ci créent ensuite une communauté de communes, et doivent souvent chercher des sources de financement.

L'intercommunalité a pour avantage de renforcer la légitimité et la visibilité des projets portés conjointement par plusieurs communes. De plus, elle permet à ces projets de toucher plus de bénéficiaires, et de renforcer les liens entre les CL.

Les risques identifiés sont le respect non évident des engagements par l'une ou l'autre des parties prenantes et le fait que l'intercommunalité soit encore une approche assez peu connue. De plus, sa réussite dépend de l'harmonisation des rôles et de l'absence de conflits entre les acteurs, pour que la gouvernance des projets soit efficace.

Le financement via la coopération décentralisée

Comme c'est le cas pour les latrines ECOSAN, des projets de GDT peuvent être soutenus financièrement par la coopération décentralisée. Celle-ci a pour objectif le rapprochement des peuples, mais aussi de donner l'opportunité aux CL du Nord de lier des partenariats avec des CL étrangères et d'y financer des projets. Financer des projets par le biais de la coopération décentralisée a aussi pour avantage de développer les échanges culturels (dans la logique initiale du développement de coopérations décentralisées) ainsi que l'échange d'expériences. Les projets peuvent également gagner en visibilité lorsqu'ils sont soutenus par la coopération décentralisée.

La loi Oudin-Santini, mentionnée dans le cas d'étude, a un équivalent européen, le « 1% solidaire ». En France, cette modalité de financement vient d'être étendue au secteur des déchets (avec le même mécanisme pour les CL). Les différentes étapes de mises en œuvre identifiées par les participants sont : la création de contrats d'échanges, la définition de protocoles d'amitié, la signature éventuelle de conventions, l'étude des projets, l'identification précise des besoins des CL, la prise en compte des orientations en besoins des partenaires, l'élaboration des projets, les négociations entre les différentes parties prenantes, la définition précise du mécanisme de financement et le rôle des acteurs, et enfin la mise en œuvre.

Cependant, si ce mode de financement est parfois relativement durable, des ruptures peuvent être imprévisibles, remettant en question la pérennité des actions. Les activités financées par la coopération décentralisée nécessitent une bonne stabilité politique. Elles nécessitent également que les parties prenantes respectent leurs engagements. Enfin, les modalités de redevabilité sont diverses et sont à prendre en compte (le financement à travers des mécanismes liés à la coopération décentralisée nécessitent souvent des rapports d'évaluation et la rédaction de rapports techniques et financiers élaborés).

La mobilisation des ressources locales

Mobiliser ses ressources locales est un des modes de financements les plus pérennes pour les CL, et la durabilité des financements est un élément très important dans ce type de projets qui doivent s'inscrire dans le temps. C'est un mécanisme de financement propre à la CL. Ce mode de financement peut passer par la fiscalité locale, grâce à des impôts relevés localement (impôts communaux, taxes, etc). Des taxes sur les entreprises peuvent par exemple être mises en place pour être ensuite réinjectées dans la GDT. Au Niger, il existe une écotaxe qui fonctionne de cette manière. Elle permet d'atténuer l'impact environnemental des entreprises et permet de dégager un appui

budgétaire pour les communes. Elle nécessite une bonne transparence vis-à-vis des contribuables de la commune.

Le financement par la fiscalité locale présente l'avantage d'autonomiser la commune qui est maître d'ouvrage des actions, mais présente les risques d'être assez faible en termes de recettes. Il nécessite une bonne régularité et un cadre légal bien défini.

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

La RSE peut appuyer les CL dans la mise en œuvre de leurs PDC, ou dans le développement de programmes. Afin d'utiliser ce mécanisme, les communes doivent établir un partenariat avec l'entreprise ciblée. C'est un échange intentionné, pour lequel l'entreprise réclame généralement une visibilité pour valoriser ses activités.

La démarche consiste en l'établissement d'un partenariat entre la CL et l'entreprise. Une phase de délibération, de budgétisation puis d'autorisation de tutelle précède ensuite la contractualisation. Vient ensuite la mise en œuvre, facilitée en général par l'ouverture d'un compte autorisé par le Ministère chargé des finances. Les modalités de redevabilité peuvent varier.

Malgré les compensations qui peuvent être un frein pour les communes, ce mode de financement peut être une source innovante de financement de proximité. Il est généralement pertinent, efficace et durable dans le financement de la GDT, et peut appuyer le renforcement des capacités des CL. Les risques identifiés sont le manque de transparence et la corruption.

Il existe une diversité de modes de financements pour les projets de GDT, qui doivent être ajustés selon les contextes et les territoires. Ces sources de financement doivent être mobilisées selon le contexte national et local, en repérant les opportunités que peut offrir un territoire. En effet, la GDT nécessitant de s'inscrire dans la durabilité, le financement par les ressources propres des collectivités, ou par les diasporas par exemple peut être particulièrement pertinent. De plus, mobiliser des ressources locales permet l'autonomisation de la collectivité tout en favorisant les partenariats sur un territoire.

AXE 3 : TRAVAILLER AVEC D'AUTRES ACTEURS : GOUVERNANCE ET COLLABORATION

- Rappel sur les besoins de formation

Maitriser le processus de décentralisation

Renforcer la maîtrise d'ouvrage communautaire

Renforcer les relations de partenariat des collectivités locales

Elaborer et animer les dispositifs de gouvernance propres à chaque cas.

Le groupe travaillant sur la gouvernance avait pour objectif de travailler sur les modalités de travail en multi-acteurs dans les territoires dans le cadre des projets de GDT. Il s'est appuyé sur la présentation du cas de l'intercommunalité au Mali, et de la mise en place de comités RNA au Niger. Après ces présentations, le groupe a fait des propositions d'autres axes de collaborations à envisager

dans les territoires pour le montage de projets de GDT : le partenariat entre les collectivités et le secteur public, et le partenariat entre les collectivités et le secteur privé.

- L'illustration par les études de cas

Se monter en intercommunalité : le cas de trois communes maliennes

Se monter en intercommunalité permet à des communes de mutualiser des moyens, afin de relever des défis communs de développement auxquelles elles sont confrontées, notamment dans le domaine de la GDT. L'intercommunalité permet également de créer une synergie sur le territoire propice à une gestion concertée des ressources naturelles. L'intercommunalité se base sur la nécessité de gérer de façon concertée les ressources naturelles. Le cas de l'intercommunalité entre Youri et Gavinané a été présenté par le maire de Youri, M Samba Diaby.

Dans les communes de Youri, Gavinané et Diaye Coura au Mali, le processus a démarré par l'organisation de cadres de concertation permettant l'identification des préoccupations communautaires propres aux trois communes. Cette phase a permis l'élaboration d'une feuille de route reprenant les préoccupations identifiées. Cette intercommunalité a la particularité de s'être basée sur un processus « ascendant », commençant par un besoin de répondre à des difficultés rencontrées par les communes : problèmes de gestion des ressources forestières, conflits agropastoraux. La commission communale d'intercommunalité créée lors de ce processus a rassemblé représentant des communes, agriculteurs, éleveurs, conseillers techniques et chefferie traditionnelle. Se rassembler pour travailler ensemble était d'ores et déjà une étape bénéfique à la résolution de conflits.

Plusieurs étapes sont ensuite nécessaires au montage en intercommunalité (bien qu'elles soient variables selon les pays) :

- 1- Concertations intercommunales
- 2- Elaboration d'une feuille de route/ d'accords
- 3- Information et sensibilisation des communautés de communes
- 4- Mise en place d'une commission intercommunale de suivi de l'application des accords
- 5- Evaluation de l'application de la feuille de route

Cette intercommunalité a permis aux communes de développer une meilleure exploitation des ressources naturelles au niveau des trois communes, la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'aménagement d'une route intercommunale entre les communes de Youri et de Gavinané, ainsi que le développement des échanges intercommunautaires de manière générale. Au Mali, la gestion intercommunale s'inscrit dans un cadre national, le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Les facteurs limitant la bonne réussite de cette intercommunalité sont les conflits d'intérêts et les problèmes de leadership. Développer une intercommunalité suppose également que les CL soient informées sur les législations en matière de gestion des ressources naturelles, nécessite également un accompagnement relativement conséquent, ce qui n'est pas toujours le cas. Mais des dispositifs de soutien ou d'appui aux intercommunalités existent, telles que le Sycoten ou le service commun des collectivités (au Mali) qui permettent d'accompagner ces démarches.

A noter que les processus de montage en intercommunalité peuvent être assez différents selon les pays. Au Tchad, l'intercommunalité n'existe pas encore.

Les comités RNA, garants de la bonne gouvernance les actions de RNA

Le cas des comités RNA à Sakadamna a été présenté par Amadou Djadi, de l'ONG Rail Niger. Les comités RNA permettent aux actions de Régénération naturelle assistée de s'intégrer dans la gouvernance du territoire, en incitant élus et producteurs à travailler ensemble. Ces comités s'appuient sur un dispositif organisationnel de protection de la RNA basé sur des comités villageois de surveillance.

Ils sont constitués de producteurs ayant une expertise en RNA et pouvant en faire la promotion (dont les producteurs leaders). Ils constituent des producteurs relais et appuient ceux qui souhaitent s'engager dans ce sens. Ces comités ont plusieurs rôles :

- Ils encadrent les paysans souhaitant s'engager dans la RNA
- Ils sensibilisent les populations sur la RNA
- Ils font des démonstrations sur les techniques de RNA dans les villages
- Ils mettent en place un dispositif organisationnel de protection de la RNA basé sur des comités villageois de surveillance
- Ils assurent le suivi évaluation des producteurs RNA
- Ils accompagnent la délivrance des certificats de détention coutumière

Dans la commune de Sakadamna, des comités RNA ont été mis en place. La commune les appuie techniquement à travers la commission développement rural et environnement (des commissions spécialisées du conseil municipal).

- Deux formes de partenariats multi acteurs pertinents pour les projets de GDT

Le partenariat Collectivités – Secteur public

Généralement, le partenariat CL et Etat se formalise à travers une convention signée par le représentant de l'Etat (gouverneur) en début d'année. Les acteurs concernés en premier lieu par ce type de partenariat sont les représentants et les services déconcentrés de l'Etat pour le secteur public, et le conseil régional (ou communal) et le président du conseil pour les collectivités.

Il est important de comprendre le rôle de chaque partie prenante (ces rôles ont été identifiés en groupe de travail mais il faut noter qu'ils peuvent varier d'un pays à l'autre) :

- Le représentant de l'Etat a pour rôle le contrôle de la légalité et la mise à disposition éventuelle d'un agent
- Les services déconcentrés accompagnent et effectuent l'appui conseil
- Le conseil municipal, départemental ou régional délibère sur les besoins de la mise à disposition
- Les présidents des conseils formulent la demande et font le suivi de l'exécution

Les modes de gouvernance peuvent varier, mais les outils indispensables sont les délibérations, les comptes rendus, les suivis et évaluations. Les forces de la mise en place d'un partenariat de ce type est la couverture des besoins des collectivités en assistance technique, le respect des normes techniques ainsi que le développement du transfert des connaissances à la collectivité. Cependant, ce partenariat peut être limité par une disponibilité des agents insuffisante, le manque de cohérence dans la planification des activités, le coût élevé de la mise à disposition et le non-respect des clauses contractuelles et une communication parfois difficile à instaurer entre les deux parties prenantes.

La bonne réussite de la mise en place d'un partenariat collectivité - secteur public dépend aussi d'une bonne communication permettant la compréhension des besoins entre le maire et les agents

techniques et nécessite que le processus de déconcentration ou de décentralisation soit relativement bien établie.

Le partenariat collectivités - secteur privé

Le partenariat collectivités - secteur privé consiste en une collaboration entre une commune et le secteur privé (groupements d'intérêt économique, ONG) pour conduire à des actions de développement assorties d'intérêts réciproques. Ce type de partenariat peut se mettre en œuvre à travers différents outils principaux ayant des modalités de mises en œuvre particulières détaillées dans ce tableau :

Outils du partenariat	Modalités de mise en oeuvre
Des conventions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et signer la convention ▪ Elaborer un manuel de procédures de la convention ▪ Mettre en œuvre les clauses de ce manuel.
Des projets / Programmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le projet et mobiliser les ressources avec la communes ; ▪ Mettre en place l'équipe de projet en concert avec la commune ; ▪ Mettre en œuvre le projet avec la commune.
Prêts et subventions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expression de la demande ; ▪ Recherche du financement ; ▪ Accord de prêts ou de subvention ;

Les acteurs concernés par ces partenariats peuvent être les collectivités locales et les banques, les entreprises ou sociétés, les ONG, les institutions de micro finance ou encore les groupements d'intérêt économique. Ces partenariats sont généralement gérés à travers des comités de pilotage, et régis par une convention et un contrat, ainsi qu'un cahier des charges.

Voici le rôle que chaque acteur peut avoir dans ce type de partenariat :

<i>Collectivité Locales :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent la maîtrise d'ouvrage
<i>Banques :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apportent un appui financier ▪ Appui/conseil ▪ Partenaires/actionnaires
<i>Entreprises /sociétés :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apportent des appuis aux activités de développement de la Commune (RSE) ▪ Appui/Conseils
<i>ONG :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnent les Communes ▪ Mobilisent des ressources additionnelles ▪ Font de l'intermédiation sociale ▪ Servent d'interface entre les partenaires financiers et la collectivité
<i>Institutions de microfinances :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apportent un concours financiers souples aux micros -projets ▪ Appui/conseil ▪ Intermédiaires pour la conduite des activités de micro finances en tant que structures accréditées
<i>Groupement d'intérêts économiques (GIE) :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'emploi dans les communes et participation à la réduction de la pauvreté ▪ Animation de la vie économique locale ▪ Participation à la promotion de l'économie sociale et solidaire dans la collectivité ▪ Mobilisation des ressources financières additionnelles

Le partenariat collectivité - secteur privé présente l'avantage d'être un outil innovant de mobilisation de financements ou de ressources techniques pour la collectivité. Il instaure des partenariats institutionnels qui peuvent tenir sur la durée. Cependant, il dépend fortement de la stabilité politique et peut être limité par des problèmes de corruption ou de conflits d'intérêts lors, notamment, du choix des sites bénéficiaires des projets. Sa réussite dépend des leaderships existant dans le management communal, de la transparence dans la démarche et la gestion, du respect des engagements des diverses parties prenantes ainsi que de la stabilité de manière générale et de la cohésion sociale du territoire.

AXE 4 « SENSIBILISER ET DIFFUSER DE L'INFORMATION : OUTILS ET METHODES INNOVANTS »

- Rappels sur les besoins de formation

Les besoins se sont basés sur des problèmes rencontrés par les CL et préalablement identifiés :

- Manque de participation et implication des habitant/es pour apporter des réponses collectives aux problèmes liés à la GDT
- Manque d'implication inclusive (notamment éleveurs, femmes et jeunes) et de prise en compte des problématiques/besoins spécifiques
- Organiser la mise en place et le fonctionnement de cadres de concertation

Les besoins en formations mentionnés dans la synthèse des besoins sont les suivants :

- Mieux situer et mobiliser les acteurs habitants et organisations locales dans les stratégies de GDT pour :
 - o Améliorer les stratégies de mobilisation et de sensibilisation
 - o Associer systématiquement les usagers et bénéficiaires des ressources foncières locales
 - o Valoriser leurs connaissances des situations et des besoins auxquels il est nécessaire de répondre dans le cadre d'une GDT
 - o Renouveler les idées sur les formes de réponses à apporter aux problèmes qui sont rencontrés localement
- Mieux organiser la collaboration et la communication avec les communautés locales
- Disposer de solutions acceptées, basées sur des processus de négociation préalable

Le groupe travaillant sur le sujet de la sensibilisation et de la diffusion avait pour objectif de travailler sur les outils existants et pertinents pour contribuer à la diffusion de message d'information sur les projets et activités en cours, mais aussi sur la diffusion des pratiques et techniques de GDT. Il s'est appuyé sur la présentation du cas de l'utilisation de la radio Djimi au Tchad et sur l'utilisation de paysans leaders au Niger. Après ces présentations, le groupe a fait des propositions d'autres outils de sensibilisation et de diffusion dans l'optique de favoriser la GDT.

- L'illustration par les études de cas

Les radios locales au Tchad

La première étude de cas a été introduite par M. Ahmed Abdoulaye, directeur de la radio rurale Djimi dans la région du Kanem au Tchad. Cette radio est mobilisée au sein de projets de gestion durable des terres. Pour exemple, elle a servi à diffuser de l'information sur les prix des denrées agricoles pratiqués dans les marchés, à destination de producteurs éloignés, dans le cadre du renforcement d'une filière agricole.

Cette radio est présentée comme un outil de communication très important dans la région du Kanem, puisqu'elle donne l'accès à de l'information à une population en majorité analphabète. Celle-ci accorde d'ailleurs beaucoup de crédit aux informations ainsi diffusées.

Au quotidien, la radio permet de :

- Sensibiliser sur les pratiques traditionnelles de gestion durables des terres.
- Diffuser des témoignages sur les bonnes pratiques ayant entraîné des résultats significatifs.
- Diffuser de l'information technique aux producteurs (calendrier cultural, prévisions climatiques, semences adaptées) mais aussi sur les prix du marché.

Le directeur de cette radio souligne que la diffusion d'information via ce média a permis d'impulser des changements de comportement.

La radio Djimi au Kanem présente des forces non négligeables :

- Elle couvre un large territoire (les régions du Kanem, du lac Tchad et le Bahr El Gazal). Les langues employées lors des émissions (le Kanembou et le Gourane) sont parlées par les communautés de ces régions. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs fidèles qui relaient autour d'eux les annonces d'événements radiophoniques à venir.
- La radio dispose de son propre local et d'installations techniques de bonne qualité qui évitent l'interruption de la diffusion. Elle dispose également d'un compte en banque et d'un fonds consistant, lui permettant d'assurer son fonctionnement humain et technique.
- Elle diffuse des messages de paix et de cohabitation pacifique et est soutenue, en ce sens, par les autorités locales.
- Enfin, la radio Djimi est en partenariat permanent avec une dizaine d'acteurs (collectivités, acteurs privés, société civile).

Le directeur de la radio identifie cependant des pistes d'amélioration, en effet, le temps de diffusion reste limité à 6 heures par jour en raison d'un manque de personnel qualifié et encadré. Dans le cadre d'actions en faveur de la gestion durable des terres, elle souhaiterait disposer des compétences de spécialistes pour orienter les débats. Enfin, les émissions interactives (enregistrées en direct avec la population) qui semblent susciter l'engouement des auditeurs, sont à améliorer sur un point de vue organisationnel et technique. De même, l'amélioration des moyens de déplacement permettrait à la radio de toucher plus largement le territoire lors de ces émissions interactives. Pour identifier ces pistes d'amélioration, la radio Djimi s'appuie sur un groupe critique, chargé de faire des retours sur chaque émission.

Le directeur de la radio termine son intervention en insistant sur la nécessité de mettre en place des partenariats entre les radios et les ONG ou autres acteurs intervenant dans les domaines du développement et de la gestion durable des terres.

Les échanges avec les participants qui ont suivi cette première présentation leur ont permis de partager leurs expériences et connaissances des radios rurales et communautaires. Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Le facteur de réussite de cette radio semble être sa superficie de couverture. Au Niger, ce type de radio existe également, mais couvrant des superficies plus réduites.
- Un risque lié aux radios communautaires peut être la récupération politique. Des textes de l'autorité de régulation interdisent aux partis politiques d'intervenir directement à la radio pour leur campagne.
- Au Mali, le GCoZa utilise les radios communautaires pour diffuser les technologies qu'il met au point.
- Pour se financer et assurer son fonctionnement, la radio Djimi s'appuie sur le volontariat de son personnel et la participation des communautés : les locaux ont été construits à partir de dons des populations.

La diffusion des actions de RNA par les paysans leaders au Niger

Ce cas a été présenté par Assoumane Garba, du CNCOD. La propagation des techniques de RNA nécessite parfois l'impulsion de changements de pratiques au sein des exploitations paysannes. L'utilisation de paysans leaders pour transmettre ces pratiques prend tout son sens. Cela permet en effet d'instaurer un dialogue de paysans à paysans, plus égalitaire et crédible que la transmission par des acteurs d'appui technique parfois en décalage avec les réalités du monde paysan. Dans ce même ordre d'idée, la transmission se fait alors par la pratique et non par la théorie. Ce dialogue permet également de renforcer la solidarité et les liens sociaux au sein des communautés. L'approche de la diffusion par les paysans leaders est renforcée par l'organisation de voyages d'études et la diffusion des résultats des études sur la RNA via les radios communautaires.

- Les outils et méthodes recensés par les participants

D'autres exemples d'outils et méthodes de sensibilisation, diffusion d'information ou de pratiques, pouvant être employés au service de projets de gestion durables des terres ont été recensés.

Ces éléments recensés ont été regroupés dans 4 sous-groupes :

- Théâtre-forum, sketch de sensibilisation, diffusions d'images ou de films
- Paysans leaders, champs écoles, animateurs villageois
- Voyages d'études
- Attribution de prix, concours

Pour chacun de ces types de méthodes, les participants ont été sollicités pour définir les types de messages qui peuvent être transmis ainsi que les cibles de ces messages. Ils ont identifiés les acteurs impliqués ainsi que leurs rôles, les forces, faiblesses et risques liés à ces méthodes.

Théâtre forum, sketches de sensibilisation, diffusion d'images ou de films

Il s'agit dans ce cas de réaliser une fiction, des images documentant et sensibilisant sur une thématique donnée et/ou d'offrir un forum de débat et d'échanges autour d'une thématique : pratiques et techniques de gestion durable des terres, champs modèles, problématiques de GDT. Les cibles sont les paysans, éleveurs, décideurs politiques, et populations : il y a une grande variété de cibles possibles.

Étapes de mise en œuvre de ces supports :

- Créations des supports de diffusion
- Prise de contacts pour la diffusion
- Préparation du temps de sensibilisation
- Réalisation (mise en œuvre)
- Remerciements
- Capitalisation

Forces et faiblesses de ce type d'outils :

<u>Forces :</u> <ul style="list-style-type: none">- Images visuelles et parlantes (film et images)- Illustration vivante (théâtre)- Interaction dans le forum,- Utilisation de la langue locale	<u>Faiblesses et risques :</u> <ul style="list-style-type: none">- Coût des outils,- Temps de préparation (pièce de théâtre, film)- Technologie non adaptée, non maîtrisée (films)- Accessibilité du matériel dans les zones reculées
--	--

Champs écoles, paysans leaders, animateurs villageois

Il s'agit dans ce cas de diffuser de nouvelles variétés culturales (semences), de nouvelles pratiques culturales ou autres actes techniques. Les acteurs impliqués sont les paysans leaders ou animateurs villageois, les paysans, parfois les services techniques de l'état, les structures d'appui (ONG, recherche) et les collectivités. Ces acteurs peuvent enseigner les pratiques, diffuser les techniques et encadrer cette diffusion, financer la propagation des techniques ou mettre à disposition des champs écoles.

Étapes de mise en œuvre de ces outils :

1. Assemblées villageoise pour identifier les volontaires
2. Choix des sites pour les parcelles test
3. Choix des variétés à cultiver, des techniques à diffuser
4. Encadrement technique
5. Suivi pédologique (qualité de la terre, si la technique est appliquée pour l'améliorer)
6. Capitalisation

Forces et faiblesses de ce type d'outils :

<u>Forces :</u> Diffusion par l'exemple : motivation transmise de paysan à paysan Apprentissage pratique sur le terrain	<u>Faiblesses et risques :</u> Limitée dans le temps et dans l'espace : une parcelle pendant un cycle cultural Coût lié à l'application des techniques sur les champs écoles (achat de semences, d'engrais,...) Réticence possible des paysans pour certaines techniques (ex : utilisation de semences améliorées, de déchets humains pour la fertilisation...) Risques climatiques pouvant faire échouer les essais, démotivation des apprenants
---	---

Voyage d'études, d'échanges

Il s'agit dans ce cas de visite de membres d'une localité dans une autre localité. Cela peut être réalisé dans le même pays ou dans un autre pays. L'objectif est d'échanger sur des bonnes pratiques, d'échanger des expériences entre deux groupes d'acteurs de même type. Cela permet un apprentissage mutuel, un partage d'expériences et de bonnes pratiques, et des leçons tirées des mauvaises pratiques. Tout les types d'acteurs peut gagner à faire ce type de voyage d'études : les paysans, les collectivités, élus locaux et services déconcentrés de l'Etat, la société civile voire des groupes professionnels.

Étapes de mise en œuvre :

- Identification du site à visiter et des personnes à rencontrer
- Rédaction de termes de références
- Préparation des acteurs de part et d'autre
- Réalisation du voyage
- Assurer l'encadrement
- Restitution au retour du voyage

Forces et faiblesses de ce type d'outils :

<u>Forces</u> : Partage d'expérience terrain, transmission de paysan à paysan Partage de bonnes pratiques	<u>Faiblesses et risques</u> : Difficultés de communication et de compréhension liées à la culture. Barrière de la langue. Coût élevé des voyages. Les pratiques culturelles ne sont pas applicables partout. Les localités concernées peuvent ne pas partager les mêmes conditions écologiques, économiques, sociales ou culturelles. Refus de changer la façon de voir les choses, mauvaise volonté des apprenants
--	--

Attribution de prix, concours

L'organisation d'un concours permet de gratifier le meilleur site ou le meilleur praticien dans le cadre de la gestion durable des terres. Ce type de concours permet d'encourager les bonnes pratiques. Il peut concerner les paysans, groupements de paysans et sites communautaires, à différentes échelles : village, commune, département, région, Etat. Il peut concerner la mise en œuvre de pratiques, et permet aussi l'information, la formation des membres impliqués, voire l'appui financier, technique et logistique. Il peut aussi permettre d'assurer un engouement, une mobilisation pour certains groupes de pratiques et créé une dynamique sociale.

Étapes de mise en œuvre :

1. Information de la population sur le concours
2. Élaboration des critères
3. Informations sur les prix
4. Évaluation des sites candidats
5. Délibération
6. Proclamation
7. Remise des prix

Forces et faiblesses de ce type d'outils :

<u>Forces :</u> Motivation à la perspective du gain Mobilisation forte Incitation à la mise en œuvre de pratiques Dans le cadre de concours entre plusieurs groupes de personnes (exemple : entre villages) L'utilisation du prix gagné peut être au bénéfice de tout le groupe	<u>Faiblesses et risques :</u> Frustration des perdants Risques de mauvaise communication et diffusion des critères d'évaluation Mauvaise organisation de la manifestation Les prix en monétaire peuvent généré des problèmes de partage, de détournement du prix
--	---

Il ressort de l'ensemble de ces éléments que dans le cadre de projets de gestion durable des terres, il existe une diversité de cibles : population rurale, paysans-producteurs, autorités locales (maître d'œuvre des projets), Etats (décideurs politiques). A cette diversité de cibles, correspond une diversité de messages : de la pratique culturelle technique aux messages d'ordre plus généraux favorisant la prise de décision politique, en passant par les bonnes pratiques à adopter par chaque habitant concerné par la lutte contre la désertification. Lors du montage d'une activité de sensibilisation ou de diffusion d'information, il est donc nécessaire de bien adapter les messages et les moyens de diffusion aux cibles visées.

Par ailleurs, les travaux font ressortir que la mise en œuvre de ce type d'activité nécessite toujours une collaboration multi-acteurs. Les différents outils ou méthodes utilisés peuvent être complémentaires ou se servir l'un l'autre : par exemple lors de la préparation et la réalisation d'un concours sur la bonne gestion des terres, les radios rurales sont supports d'information et de mobilisation.

Enfin, le groupe de travail a conclu la séance en évoquant le rôle des autorités religieuses et coutumières dans le cadre d'actions de sensibilisation. Elles ont un vrai rôle à jouer, car détentrices de pouvoir au niveau local. Elles sont fréquemment employées comme facilitateur de débats. Un leader religieux peut aussi s'opposer à une nouveauté (ex : opposition au code de la famille au Mali). Ce sont donc des acteurs incontournables à prendre en compte dans le cadre d'action de sensibilisation et de mobilisation.

Restitution des groupes transversaux et discussion

La restitution synthétique des travaux ayant été effectués en groupes transversaux a permis de reprendre l'ensemble des éléments travaillés sur les quatre axes et d'en tirer des enseignements.

AXE 1 : PLANIFICATION TERRITORIALE

Globalement, les éléments à retenir du premier axe de travail sur la planification territoriale intégrant la GDT sont les deux objectifs visés par les outils de planification :

- 1- Apporter une cohérence entre les projets de GDT et les stratégies de développement des territoires
- 2- Encourager les démarches participatives liées à ce processus

Les outils pertinents dans la GDT intégrée à la planification territoriale sont :

- Les unités pastorales au Sénégal
- Les PDC, PDSEC et autres plans et programmes
- Les comités villageois
- Les conventions et plans d'affectation et d'occupation des sols
- Les certificats de détention coutumière

AXE 2 : FINANCEMENT INNOVANT

Dans le deuxième axe autour du financement des pratiques de GDT, cinq possibilités de financements à mobiliser ont été identifiés :

- La mobilisation des ressources locales
- Le financement par les communautés de migrants
- Le financement via la coopération décentralisée
- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- Le montage en intercommunalité

L'accent a été mis sur le fait que ces diverses possibilités de financement sont complémentaires, et sont à adapter selon le territoire et les opportunités qui existent sur celui-ci. Les CL doivent surtout être capables de repérer ces ressources existantes, de les mobiliser si nécessaire et de les équilibrer les unes par rapport aux autres.

AXE 3 : GOUVERNANCE ET COLLABORATION

Les éléments essentiels autour de l'axe traitant des outils de gouvernance et de collaboration dans les projets de GDT tournent autour de trois objectifs principaux :

- 1- Améliorer la maîtrise d'ouvrage communale
- 2- Renforcer les relations de partenariat des collectivités locales
- 3- Elaborer et animer des dispositifs de gouvernance propres à chaque territoire

Trois possibilités de collaboration dans la gestion de projets de GDT ont été abordées :

- L'intercommunalité
- Le partenariat collectivité locale - secteur public
- Le partenariat collectivité locale - secteur privé

AXE 4 : SENSIBILISATION ET DIFFUSION

En ce qui concerne l'axe concernant la sensibilisation des collectivités locales sur les pratiques de GDT, il faut retenir que l'outil des radios communautaires présente le grand avantage de pouvoir toucher une masse de population éparpillée sur un large territoire, et souvent analphabète. La sensibilisation et l'information peut concerner les prix ou sur la disponibilité des denrées.

Plusieurs outils de diffusions principaux ont été abordés :

- Les radios communautaires
- Les pièces de théâtre
- Les forums
- Les sketches
- La diffusion d'images ou de films
- La diffusion de support ou de bonnes pratiques de population à population

Une discussion suite à cette restitution a permis d'aborder quelques derniers points importants :

- **Sur les outils de planification** : Il est nécessaire d'examiner les comités villageois comme outil de planification pertinents à intégrer dans les PDC/PLD. Ils peuvent être plutôt considérés comme des organes de gestion dans la GDT.
- **Sur la gouvernance et la collaboration** : Il faut créer un réseau de maires dans l'Initiative Grande Muraille Verte pour la mutualisation des moyens et la synergie dans l'action mais aussi dans le partage d'expérience.
- **Sur le plaidoyer** : Il faut mener un fort plaidoyer et lobbying pour résorber le fossé existant entre le transfert de compétence et celui des moyens notamment financiers dans la mise en œuvre de la GDT au sein des CL

Concernant la construction du module de formation à destination des collectivités locales, plusieurs éléments forts sont également ressortis de la discussion, qui peuvent être formulées comme des préconisations pour la suite :

- Le module de formation devra être assez souple pour prendre en compte réellement certaines spécificités des pays
- Il est important de prendre en compte le suivi et l'évaluation dans le module de formation afin de renforcer la capacité des acteurs dans la capitalisation et la mesure des impacts. Cet outil transversal est à renforcer en s'inspirant des outils disponibles dans les autres pays. La démarche du suivi participatif est recommandée.
- Il est nécessaire de prendre en compte la question de la redevabilité : capacité de production autonome de rapports et de rendre compte des CL.
- Il est possible de s'inspirer de l'expérience du Mali dans le plaidoyer et l'influence politique en matière de GDT

Cérémonie de clôture de l'atelier

Pour terminer l'atelier régional FLEUVE, c'est Mme la déléguée de l'Union Européenne au Niger qui a exprimé tout le plaisir qu'elle éprouvait à participer à la clôture des travaux de cet atelier. Elle a affirmé l'engagement de l'UE à soutenir et accompagner les collectivités et leur pays dans la mise en œuvre des projets et programmes de GDT qui constituent selon elle de vrais outils de lutte contre la pauvreté et la désertification. Elle est convenue que les participants à cet atelier ont été bien outillés et informés en GDT. Tout en remerciant les organisateurs, elle a souhaité aux participants un bon retour dans les foyers et pays respectifs.

Mr Emmanuel Seck du Sénégal a ensuite pris la parole en qualité de représentant du réseau DRYNET. Après une brève présentation de DRYNET (un réseau de lutte contre la désertification, implanté dans cinq continents et présent dans quinze pays), il s'est dit convaincu qu'au regard des trois jours de travaux riches et qualitatifs, les collectivités locales doivent privilégier les alliances comme outil de développement pour accompagner la mise en œuvre de l'initiative de la GMV. Il a enfin remercié les organisateurs de l'atelier tout en souhaitant que les leçons apprises soient pour les participants une acquisition de nouvelles compétences en GDT.

Mr Moussa Halilou, point focal du ReSaD au Niger, a également fait une brève présentation du réseau ReSaD, rappelant que ce réseau est constitué de quatre plateformes : le GTD (France), le SPONG (Burkina Faso), le CNCOD (Niger) et le GCOZA au Mali. Le ReSaD a pour mission de renforcer les capacités de ses membres et de mener du plaidoyer auprès des décideurs à chaque fois que cela est nécessaire. Cet atelier est une des activités phare du réseau et de son programme d'action.

Mme Collette Benoudji, coordinatrice de LEAD TCHAD a ensuite pris la parole au nom du RADD, réseau associatif pour le développement durable des oasis qui couvre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, le Tchad et le Niger. Elle se dit convaincue que les participants feront bon usage des leçons apprises.

L'intervention du Colonel Maïsharou Abdou, Directeur de l'Agence de la GMV du Niger a suivi. Le Colonel a réaffirmé que les collectivités locales sont la porte d'entrée de la GMV et qu'à ce titre les CL doivent se mobiliser pour la mise en œuvre de l'initiative qui est la leur. C'est pourquoi il a souhaité que ceux qui ont pris part aux travaux de cet atelier procèdent à une large restitution de ce qu'ils ont appris à Niamey une fois dans leur collectivité. Cela contribuera à donner à la GMV dans tous les pays, une plus grande visibilité.

Mme Adeline Derkimba, coordinatrice du ReSaD et de la composante régionale du projet Fleuve, a ensuite apprécié le sérieux du travail des participants, la qualité de leurs échanges et contributions. Elle a remercié toutes les institutions qui ont favorisé la tenue de cet atelier. Enfin, elle a affirmé que le module de formation est en bonne voie de construction et que cet atelier a posé les bases pour l'amélioration de la GDT dans ces cinq pays bénéficiaires du projet FLEUVE.

La cérémonie s'est clôturée par l'intervention de Mr Ahmadou Gambo, Président du CNCOD du Niger qui espère que les attentes ont été comblées et les objectifs de l'atelier ont été atteints. Après avoir remercié tous ceux qui ont contribué à la tenue de cet atelier et à sa réussite, il a déclaré clos les travaux de l'atelier.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

LISTE DES PARTICIPANTS

Niger :

	Nom Prénom	Structure	Poste
1	Boubé Boukata	Commune de Falwel	Secrétaire Général
2	Djibo Midou	Commune de Sakadamna	Secrétaire Général
3	Amadou Hassane	Commune de Loga	Secrétaire Général
4	Moctar Seyni	Commune de Tagazar	Maire
5	Abdoul Moumouni Daouda	Commune de Kargui Bangou	Secrétaire Général
6	Gado Illiassou	Commune de Badaguichiri	Secrétaire Général
7	Galio Goumour	Commune de Tajaé	Secrétaire Général
8	Moussa Illiassou	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable	Chef de Division PPFNL
9	Mme Hamadou Fatia Djibrila	ANSEN	Membre
10	Bello Ousmane	DGEF/MEDD	DAFRRT/A
11	Ahmed Oumarou	Programme d'Actions Communautaires 3	Spécialiste environnemental
12	Mme Noura Fatchima Djibrila	CNCOD	Vice Présidente
13	Nourou Elh Hassan	CDR	Expert RNA
14	Lawali Abdourahamane	ANFICT	Chef de Service
15	Mahamadou Oumarou	CNCOD	Chargé de la Désertification
16	Hama Seyni	Réseau MARP	Secrétaire Général
17	Djénaba Coulibaly	ANN/CNCOD	Chargée de Programmes
18	Seyni Djibo	CNCOD	Trésorier Général
19	Yaou Idi	CNCOD	Assistant Administratif
20	Moussa Halilou	ReSaD/CNCOD	Point Focal ReSaD
21	Gambo Ahmadou	ReSaD/CNCOD	Coordonnateur CNCOD
22	Mamadou Tchoulou	CNCOD	Chargé de la Jeunesse et Désertification
23	Boubacar Boureima	CNCOD	Chargé de Communication
24	Assoumane Garba	ANGMV	Chargé de Programmes
25	Amadou Djadi	ONG RAIL-Niger	Agent d'Appui Conseil
26	Maisharou Abdou	ANGMV-Niger	Directeur Général
27	Garba Hamissou	CN. GDT-Niger	Coodonnateur GDT
28	Fandou Idrissa Boureima	GAP	Coordonnateur
29	Adamou Salissou	CNSEE/MEDD	Chargé de Programmes

Burkina Faso :

30	Ouedraogo Pierre Omer	ReSaD/SPONG	Point focal ReSaD
31	Tiemtoré Sylvestre	ReSaD/SPONG	Chargé de liaison ReSaD / coordinateur du SPONG
32	Albagnac Manon	ReSaD	Volontaire

33	Ouedraogo Omer Romain	Association de Développement Local de Koassanga	Président
34	Segbo Yaya	Commune de Dori	Chargé du projet FLEUVE MPI
35	Ouedraogo Germain	Commune de Ouahigouya	1er Adjoint au Maire
36	Doulikom Adama	SP-CONNED	Coordinateur de l'IGMVSS

Mali :

37	Séméga Ibrahima	ReSaD/GCoZa	Point focal ReSaD
38	Sako Amidou	ReSaD/GCoZa	Chargé de liaison ReSaD / coordinateur du GCoZa
39	Sow Hassamiou	Commune de Gavinane	Maire
40	Kanté Amadou	Commune de Diaye Coura	Maire
41	Diaby Sambou	Commune de Youri	Maire

Sénégal :

42	Gning Ousmane	Enda Energie	Chargé de programme
43	Seck Emmanuel	Enda Energie	Coordinateur de projets
44	Ba Gory	Commune de M'Boula	Maire
45	Diagne Birahim	Commune de Sakal	Maire
46	Ba Samba	Commune de Tessékéré	Maire

Tchad :

47	Benoudji Colette	LEAD / RADD0	Coordinatrice
48	Maoulé Parfait	LEAD	Formateur
49	Moutta M'bodou Choukou	Commune de Mao	Maire
50	Ahmat Mahamat Abdou	LEAD	Point focal à Mao
51	Ahmed Abdoulaye	Radio Djimi	Directeur

France

52	Derkimba Adeline	CARI / ReSaD	Coordinatrice du ReSaD et de la composante régionale du projet FLEUVE
53	Oliveira Ana-Maria	CIEDEL	Directrice des études
54	Vimal de Monteil Anna	CARI	Stagiaire CARI/Fleuve